



**LES PRATIQUES
D'ACTION COMMUNAUTAIRE
EN MILIEU HLM
APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE**

LES PRATIQUES D'ACTION COMMUNAUTAIRE
EN MILIEU HLM

APPROCHE METHODOLOGIQUE

Sous la direction de
Yves Vaillancourt
LAREPPS/UQÀM

Paul Morin

Rapport de recherche réalisé
pour la
Société d'habitation du Québec

Cette publication a été produite par le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (Larepps) de l'UQÀM par Paul Morin sous la direction de Yves Vaillancourt. Elle a été coordonnée par messieurs Claude Roy et Jacques Trudel de la Société d'habitation du Québec.

La révision linguistique a été réalisée par madame Ann Lamontagne et la mise en forme par madame Diane Leclerc de la Société d'habitation du Québec.

Les idées exprimées dans ce document ne traduisent pas nécessairement la position de la Société d'habitation du Québec; elles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Le genre masculin est utilisé ici pour désigner les femmes et les hommes, sans discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte.

Cette publication est offerte sur le site Internet de la Société d'habitation du Québec www.habitation.gouv.qc.ca. On peut également obtenir des exemplaires de ce document au Centre de documentation de la Société d'habitation du Québec.

Québec : 418 646-7915

Montréal : 514 873-9612

Ailleurs au Québec : 1 800 463-4315

Publié par la Direction des communications

Société d'habitation du Québec

Mai 2007

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Bibliothèque et Archives Canada, 2007

ISBN 978-2-550-49475-1 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-49476-8 (PDF)

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
1. LE PARC DE LOGEMENTS HLM.....	7
2. LES FONDEMENTS CONCEPTUELS.....	9
2.1 <i>Le développement social</i>	10
2.2 <i>Le développement local</i>	11
2.3 <i>Le développement des communautés</i>	12
2.4 <i>Le capital social</i>	14
2.5 <i>L'appropriation du pouvoir</i>	14
2.6 <i>La qualité sociale</i>	15
2.7 <i>La promotion et la prévention en santé mentale</i>	16
2.8 <i>L'intersectorialité</i>	17
2.9 <i>Synthèse</i>	17
3. LES MÉTHODES D'ANALYSE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE.....	19
3.1 <i>L'approche méthodologique de Rothman</i>	19
3.2 <i>Les démarches évaluatives</i>	22
3.3 <i>La modélisation de Jeffries</i>	24
4. L'ACTION COMMUNAUTAIRE EN MILIEU HLM.....	27
4.1 <i>Le pouvoir des résidents</i>	27
4.2 <i>L'accompagnement social</i>	29
4.3 <i>La lutte contre la pauvreté et l'exclusion</i>	31
5. LES PRATIQUES D'ACTION COMMUNAUTAIRE EN MILIEU HLM AU QUÉBEC.....	33
5.1 <i>Le programme de subventions de la SHQ</i>	34
5.2 <i>Le territoire montréalais</i>	35
5.3 <i>L'appropriation du pouvoir par les résidents</i>	37
5.4 <i>L'accompagnement social</i>	37
5.5 <i>La lutte contre la pauvreté et l'exclusion</i>	38
6. CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE.....	40
6.1 <i>Grille d'analyse</i>	41
6.2 <i>Objectifs de la phase II</i>	43
6.3 <i>Démarche d'enquête</i>	44
6.4 <i>Déroulement de la recherche et échéancier</i>	46
CONCLUSION.....	47
ANNEXES.....	49
BIBLIOGRAPHIE.....	51

FIGURE ET TABLEAU

Figure 1 : Grille analytique des pratiques d'action communautaire en milieu HLM.....	42
Tableau 1 : Nature et nombre des projets d'initiative communautaire subventionnés par la Société d'habitation du Québec (de 1998-1999 à 2002-2003)	35

ANNEXES

Annexe A : L'approche méthodologique de Jeffries.....	49
Annexe B : Liste des personnes et organismes rencontrés	50

INTRODUCTION

Lors de la signature d'un contrat de services entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et l'Université du Québec à Montréal, cette dernière s'est vu confier la réalisation de la première phase d'une étude destinée à dresser un inventaire analytique des pratiques d'action communautaire. Le mandat prévoyait également circonscrire les principaux aspects des pratiques d'action communautaire et d'examiner leur rôle et leur importance dans l'atteinte des objectifs du Programme d'habitation à loyer modique, volet public. La première phase de l'étude a servi à déterminer l'approche méthodologique qui allait nous permettre de catégoriser, d'identifier et d'analyser ces pratiques.

Afin de mener à terme cette phase de la recherche, nous avons d'abord effectué une recension des écrits consacrés aux HLM dans différents pays, en accordant une attention particulière à leurs enjeux sociaux et à leurs pratiques d'action communautaire. Deux autres recensions ont également été faites; la première portait sur les fondements conceptuels de l'action communautaire et la seconde sur les méthodologies de l'action communautaire. Outre les écrits scientifiques anglo-saxons, français et québécois, nous avons eu accès à la documentation de la SHQ, notamment celle qui se rapportait aux projets du Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale en HLM (PAICS). Les travaux du Comité sur l'action communautaire et le développement social dans les HLM publics ainsi que les expériences de différents offices municipaux d'habitation (OMH) nous ont également été fort utiles. À la suite du dépôt du rapport d'étape, nous avons en effet effectué des entrevues auprès d'acteurs clés. Nous avons rencontré des gestionnaires et des intervenants de six offices municipaux d'habitation, soit à Montréal, à Québec, à Trois-Rivières, à Drummondville, à Sherbrooke et à Mont-Joli ainsi que deux permanents de la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ). Nous avons également tenu une rencontre de travail avec le Comité sur l'action communautaire et le développement social.

Les recensions et les entrevues, conjuguées aux commentaires de MM. Jacques Trudel et Claude Roy de la SHQ, ont conduit à la rédaction du présent rapport. Nous y présentons d'abord certaines caractéristiques du parc d'habitations à loyer modique (HLM) au Québec, ainsi que quelques données sur ses habitants. S'y trouvent également une synthèse de plusieurs concepts utiles à la compréhension des enjeux de l'approche communautaire et une recension des écrits sur les approches méthodologiques employées dans l'analyse des pratiques d'action communautaire. Le défi consistait à trouver une modélisation

suffisamment large pour nous permettre de saisir toute l'étendue des actions communautaires dans le milieu des HLM au Québec, allant des jardins communautaires aux comités de locataires en passant par les logements de catégorie C¹, l'aide aux devoirs, le réseautage entre organismes et associations et l'insertion au travail. C'est ainsi que l'approche méthodologique développée par Jeffries (1996) s'est révélée fort pertinente puisqu'elle s'inspire des enjeux qui sont au centre des démarches de l'action communautaire.

Une fois la recension des écrits terminée, nous nous sommes penchés sur l'intervention communautaire dans le milieu des HLM. Nous y avons repris les trois enjeux présents dans la littérature et les entrevues effectuées sur le terrain. Il s'agit de la nécessité de favoriser l'appropriation du pouvoir par les résidents, des caractéristiques et du développement des mesures d'accompagnement social et, enfin, de l'importance de dépasser la seule question du logement pour toucher le cœur du problème, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Enfin, dans la dernière partie, nous revenons sur les différents éléments de notre approche méthodologique qui s'appuie sur Jeffries et reprend certains concepts issus de la modélisation de Rothman et de démarches évaluatives. Nous y présentons une grille analytique des pratiques d'action communautaire dans le milieu des HLM et son opérationnalisation, prévue dans une phase ultérieure de recherche qui sera consacrée à circonscrire ces pratiques.

¹ Il s'agit de logements avec services de soutien communautaire.

1. LE PARC DE LOGEMENTS HLM

La Société d'habitation du Québec, principal organisme responsable de l'habitation sur le territoire québécois, poursuit une mission à la fois sociale et économique; elle intervient notamment en aidant les ménages à faible revenu à obtenir un logement convenable à prix abordable ou en mettant à leur disposition des logements à loyer modique. Le programme de logements à loyer modique (HLM) de la Société d'habitation du Québec s'adresse ainsi aux personnes à faible revenu, qui sont sélectionnées en fonction de leurs revenus et de l'état du logement qu'elles occupent. Les logements disponibles sont attribués suivant la catégorie du ménage requérant (personnes âgées, familles) et sa composition (nombre de personnes, avec ou sans enfants). Les critères qui président à la sélection des locataires et à l'attribution des logements se trouvent dans le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique. Le montant de base du loyer est fixé par le Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique. Il équivaut à 25 % du revenu du ménage, chauffage inclus, pour l'année civile précédant la signature du bail; à ce montant s'ajoutent les coûts d'électricité, de stationnement et d'utilisation d'un climatiseur.

Les logements à loyer modique sont classés en trois catégories, décrites ci-dessous.

- Catégorie A : logements pour les ménages de personnes âgées
- Catégorie B : logements pour les ménages de familles
- Catégorie C : logements spéciaux

Tout ménage admissible se voit attribuer un classement, d'abord en fonction de la catégorie et de la sous-catégorie de logements auxquels il a droit, ensuite en fonction de la priorité de sa demande.

Selon les données de la Société d'habitation du Québec (2003), le parc HLM public – relevant de la gestion des OMH et excluant l'administration régionale de Kativik – est composé de 547 OMH dont quatre ont plus de 2 000 unités de logements (Montréal, Québec, Longueuil et Gatineau). Quatre OMH ont entre 1 001 et 2 000 unités (Saguenay, Trois-Rivières, Sherbrooke et Laval); six ont entre 501 et 1 000 unités (Lévis, Saint-Jérôme, Rimouski, Drummondville, Saint-Jean et Saint-Hyacinthe); 14 ont entre 251 et 499 unités; 36 ont entre 101 et 250 unités et, enfin, 483 OMH ont moins de 100 unités. La majorité de ces logements accueillent des personnes âgées, soit 35 257, dont 10 681 à Montréal, ou des familles, 25 857, dont 9 695 à Montréal.

Nous n'avons pas de données détaillées récentes sur le profil des résidents de HLM. Les plus récentes datent de 1991. On sait par ailleurs que les logements HLM sont également répartis entre les familles et les personnes de moins de 65 ans d'une part et les personnes de 65 ans et plus d'autre part. Les personnes handicapées qui vivent dans un logement adapté constituent une clientèle marginale.

En ce qui a trait aux services offerts dans les HLM publics du Québec, peu d'informations récentes sont disponibles. La SHQ a publié un inventaire (Roberge, 1991) sur la base d'une enquête réalisée par la poste : 80 % des 636 OMH existant au premier juillet 1990 ont répondu au questionnaire. Il en est ressorti que 48,6 % des locataires répartis dans 73 % des logements recevaient des services. Ceux-ci étaient, en très grande majorité, destinés aux personnes âgées, alors que les familles en recevaient peu. En effet, 649 des 749 initiatives recensées (86 %), provenant de 49 types de services, visaient exclusivement les personnes âgées. Les principaux services recensés étaient les suivants : services communautaires et récréatifs, services de soutien d'aide à la vie quotidienne (AVQ), services de santé, services de surveillance et services de prévention.

Finalement, soulignons que plusieurs OMH ont conclu des ententes avec des organismes communautaires au cours des années quatre-vingt-dix afin que ces derniers offrent un soutien à des clientèles vulnérables. De même, plusieurs CLSC ont des ententes formelles ou informelles avec les OMH. Nous y reviendrons dans la section 5 sur les pratiques d'action communautaire dans le milieu des HLM au Québec.

2. LES FONDEMENTS CONCEPTUELS

Dans cette section, nous avons regroupé les concepts clés qui nous permettent de mieux saisir la démarche d'intervention communautaire dans les HLM et ailleurs. De cette façon, nous sommes en mesure d'identifier le cadre théorique afin d'imbriquer ces fondements dans la méthodologie et de mener à terme l'inventaire analytique des pratiques d'intervention communautaire. Précisons d'emblée que la trame conceptuelle sous-jacente est celle qui a été développée au Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) ces dernières années.

Les travaux de recherche du LAREPPS sur la reconfiguration des pratiques et des politiques sociales, en particulier dans le domaine de la santé et du bien-être, accordent une attention spéciale aux initiatives de l'économie sociale et solidaire ou du tiers secteur. (Vaillancourt et Ducharme, 2000; Vaillancourt, 2001; Vaillancourt, Caillouette et Dumais, 2002; Vaillancourt, Aubry et Jetté, 2003) Ceci nous conduit donc, dans le cadre de nos travaux, à recenser les conditions sociales et économiques qui permettent à l'économie sociale de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des individus et des communautés et celles qui, dans d'autres cas, ne le permettent pas. Notre intérêt pour l'économie sociale vient de sa contribution potentielle à l'émergence de réformes de politiques et de pratiques sociales, voire d'un nouveau modèle de développement, que nous qualifions de démocratique et solidaire.

Pour ces raisons, nous avons choisi d'adopter une définition large de l'économie sociale, qui inclut les organismes communautaires de services et de défense des droits et qui met l'accent sur la démocratie de l'organisation du travail et des services dans l'entreprise ou l'organisme. Par ailleurs, nous donnons au concept de santé et bien-être l'extension large que l'on trouve dans la *Politique de santé et bien-être* de 1992 et dans les travaux de l'OMS. Cela signifie que nous nous intéressons non seulement aux services sociaux et de santé, mais aussi à la prévention et aux déterminants sociaux de la santé et du bien-être. D'où notre intérêt pour les innovations sociales dans le logement social, le développement de l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle de personnes socialement vulnérables et à risque d'exclusion.

2.1 Le développement social

Comme le montre la synthèse de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ, 2002b), des organismes aussi bien internationaux comme l'Organisation des Nations unies (ONU) que nationaux comme le Conseil de la santé et du bien-être (CSBE), de même que des chercheurs, ont donné de nombreuses définitions au concept de développement social. Lévesque, Jean et White (2001) ont ainsi cherché à connaître le point de vue des acteurs québécois sur le développement social. Selon Lévesque (2002), deux constats majeurs peuvent être dégagés de cet exercice :

Si deux facteurs prédominent dans les conceptions du développement social, soit l'amélioration des diverses situations dans lesquelles les individus et les collectivités vivent et l'amélioration de la capacité des individus et des collectivités à résoudre leurs problèmes, les mesures proposées mettent surtout l'accent sur les résultats à atteindre alors que la dynamisation des collectivités et des citoyens apparaît moins présente, voire marginale. L'autre constat a trait à la détermination de l'échelle à laquelle la mesure du développement social devrait être réalisée. [...] Cette préoccupation constitue un défi opérationnel de taille. (p. 22)

Le Comité sur l'action communautaire et le développement social dans les HLM a retenu ce concept comme référence clé dans l'élaboration de ses orientations favorisant l'action communautaire et le développement social en milieu HLM (2002). Ce comité de travail a repris la définition issue du Sommet sur le développement social et la lutte contre la pauvreté dans la région de Chaudière-Appalaches (2000) :

La mise en place et le renforcement, au sein des communautés locales et à l'échelle de la collectivité régionale, de conditions qui permettront, d'une part, à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement et, d'autre part, à tous les membres de cette collectivité de participer au progrès et de profiter de ses fruits le plus équitablement possible. (Comité sur l'action communautaire et le développement social, 2002, p. 2)

Selon les membres de ce comité, le développement social qui profite autant aux personnes qu'aux collectivités est inséparable de la participation sociale. Il s'agit « d'un échange réciproque entre l'individu et la collectivité qui met en cause, d'une part, la responsabilité collective de permettre à tous de participer activement à la société et, d'autre part, la responsabilité d'agir en citoyen responsable. » (Comité sur l'action communautaire et le développement social, 2002, p. 2)

2.2 Le développement local

Pour une partie des habitants, le territoire peut être le support d'ancrages identitaires et de réseaux locaux protecteurs (Grafmeyer, 1996). Pour les personnes les plus fragiles, la dissolution de ces liens de proximité aggrave les risques de précarité économique et d'isolement social (Baudin et Genestier, 2002). Enfin, ces collectivités territoriales peuvent être des espaces organisés (Lagrée, 1996; Bacqué, 2002) dotés d'une identité et d'une dynamique de mode de régulations précise. Elles constituent des instances intermédiaires entre l'acteur individuel, son autonomie et les déterminations macrosociétales du système social.

Dans *Développement local, organisation communautaire et économie sociale*, une récente recension des écrits, Boucher et Favreau (2000 : 2) caractérisent ainsi les innovations sociales issues des pratiques des corporations de développement économique communautaire (CDEC) et de l'économie sociale :

- une approche économique et sociale intégrée;
- une intervention fortement territorialisée;
- une approche qui met plusieurs partenaires à contribution dans les secteurs public, associatif et privé;
- une activité multiple (soutien à des entreprises locales en difficulté, formation des populations résidentes, renforcement du tissu social des quartiers);
- une démarche partenariale où les principaux acteurs sont liés organiquement par ententes et par projets;
- des ressources humaines et financières hybrides qui combinent le soutien de la solidarité sociale locale, le financement public et la vente de biens et de services sur le marché.

Afin de soutenir l'organisation des quartiers en crise, Comeau, Favreau, Lévesque et Mendell (2001) estiment que seule est valable « la mise en œuvre d'une approche intégrée, **économique**, c'est-à-dire suscitant et créant des emplois dans l'économie locale et **sociale**, c'est-à-dire des services collectifs de proximité (publics et communautaires) branchés sur les besoins locaux, voilà, succinctement résumées, les lignes de force à développer. » (p. 225) Ces pratiques de développement local participatif (Collectif MB, 2001), cette roue du développement, ont leur histoire propre au Québec (Gareau, 1990; Ninacs, 2001). Elles sont également inscrites dans une politique d'harmonisation de lutte contre l'exclusion afin de transformer les problèmes sociaux en projets collectifs (CSBE, 1996).

En France, la centaine de régies de quartier, dont certaines sont nées il y a déjà plus de vingt ans dans des quartiers d'habitat social, s'enracinent également dans un espace de proximité. Elles constituent des organismes d'insertion territorialisée, « mettent à jour et valorisent des ressources jusque-là inexploitées. Elles donnent ainsi à la notion de développement local sa pleine et entière signification. » (Régie service, 1990, in Eme, Gardin et Gounouf, 1995, p. 21)

2.3 Le développement des communautés

Une littérature importante existe autour du terme « communauté ». Cependant, selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) :

Blakely et Snyder (1997) semblent résumer le tout en indiquant que les communautés seraient définies à partir de cinq principaux éléments : a) un territoire partagé et délimité par des frontières physiques ou sociales; b) des valeurs partagées à partir d'une identité construite par les membres de la communauté; c) des espaces publics permettant l'interaction; d) des dispositifs de soutien permettant l'entraide et la participation; e) un destin partagé se reflétant par des dispositifs communs d'orientation et de protection. (INSPQ, 2002b, p. 20)

Ainsi, une recherche américaine sur l'impact social du travail des *Community Development Corporation* (CDC) sur la revitalisation urbaine s'intitule justement : *From Neighbourhood to Community : Evidence on the Social Effect of Community Development* (De Zouga-Briggs, Mueller et Sullivan, 1997). On peut y lire qu'il existe une volonté « de créer une communauté et non pas seulement de construire des logements ou d'intégrer les services sociaux. » (traduction libre, p. 2)

À partir du constat que la communauté d'appartenance des personnes défavorisées est désarticulée, mais que ces personnes ont des forces et des atouts leur permettant de bâtir des communautés équilibrées (McKnight, 1998; Mawby, 2001), le concept de développement des communautés (*community building, capacity enhancement model, comprehensive community development*) s'est développé et a inspiré des pratiques depuis une décennie. (Chaskin, Joseph et Chipenda-Dansokho, 1997; Cohen, 1997; Delgado, 2000)

Trois motivations essentielles sont à la source des efforts de développement des communautés dans les zones défavorisées (Chaskin, Brown, Venkatesh et Vidal, 2001) :

La motivation la plus répandue vise à améliorer la qualité de vie dans la communauté en augmentant l'habileté de ses membres à utiliser les ressources de façon plus efficace. Une deuxième, de plus en plus reconnue et intégrée dans la planification de programmes, consiste à augmenter la capacité de la communauté à obtenir des aides extérieures à celles qu'elle peut elle-même mobiliser. Une troisième se rapporte à l'idée d'être sur un pied d'égalité avec l'ensemble des acteurs; on fait ici référence à l'appropriation du pouvoir, à un contrôle de la communauté afin que celle-ci puisse siéger à l'endroit où les décisions concernant son avenir sont prises. (Chaskin, Brown, Venkatesh et Vidal, 2001, traduction libre, p. 165)

La réduction des inégalités constitue donc le fondement du processus. Pour les habitants de ces territoires, elle offre la possibilité d'une initiation à la citoyenneté (Donzelot, Mével et Wyvekens, 2003). Quatre stratégies de développement des communautés ont été identifiées par ces auteurs :

- le développement du leadership;
- le développement organisationnel;
- l'organisation communautaire;
- le partenariat.

Le concept de développement des communautés est largement repris et diffusé aux États-Unis en ce qui a trait aux interventions à entreprendre auprès des personnes et des communautés qui habitent des logements sociaux de type HLM. Le processus de réalisation d'un projet est au cœur de la démarche :

Le développement des communautés n'est pas un programme ou une procédure, mais constitue au contraire une approche permettant de mettre sur pied des activités régulières, pour, par exemple, stimuler l'implication des résidents dans des services pour la communauté et procurer des formations à l'emploi et des services de soutien de même que la mobilisation des résidents dans leur participation au développement économique. Cela favorise des communautés plus fortes et développe la capacité des individus et des communautés à s'aider eux-mêmes. (Naparstek, Dooley et Smith, 1997, traduction libre, p. 8)

2.4 Le capital social

Selon Renaud (1998), le niveau d'entraide qui existe dans une communauté peut expliquer pourquoi on est en meilleure santé dans cette communauté plutôt que dans une autre et, de la même façon, le nombre d'amis qu'à une personne peut avoir un impact sur sa santé. Le capital social est ce capital relationnel permettant à certaines personnes d'atteindre des objectifs qui n'auraient pu l'être autrement (Bourdieu, 1986). Il s'agit du capital social dit positif. À l'inverse, le capital négatif empêcherait la réalisation des objectifs. Putnam (1995) distingue quatre éléments du capital social qu'il est intéressant de considérer : une image positive de soi; le sentiment d'exercer un certain contrôle sur son environnement et sur les événements qui nous touchent; la résilience, c'est-à-dire la capacité d'un sujet aux prises avec des stress importants de mettre en jeu des mécanismes adaptatifs non seulement pour « encaisser le coup », mais pour rebondir en tirant un certain profit de l'épreuve et, enfin, la qualité et la densité du réseau de relations sociales.

Au Québec, le domaine de la santé publique utilise abondamment la théorie des capitaux dans une optique de développement des communautés plus saines. « La santé est ici perçue comme une ressource de la vie quotidienne et le développement de cette ressource comme l'essentiel de la cible de la santé publique. » (INSPQ, 2002, p. 6) Le retour du thème de la cohésion sociale s'inscrit également dans cette tendance (Bélanger, Sullivan et Sévigny, 2000; Bernard, 1999). Ainsi,

par ces institutions de quartier, les individus façonnent l'agenda de la communauté, établissent leurs priorités et influencent la nature des résultats dans la communauté. Les relations créées et nourries par de telles structures communautaires deviennent une sorte de capital social. [...] quand les personnes dirigent leur temps et leurs énergies à la création d'un capital social dans leur communauté d'appartenance, ils créent un environnement social enrichi pour chacun. (Naparstek, Dooley et Smith, 1997, p. 10, traduction libre)

2.5 L'appropriation du pouvoir

Le concept d'appropriation du pouvoir, l'*empowerment*, a connu une popularité croissante dans la dernière décennie. À l'origine, il est apparenté aux luttes sociales caractérisant les mouvements progressistes des années soixante-dix. Il renvoie « traditionnellement à l'acquisition de nouveaux droits ou de nouvelles ressources au moyen de la mobilisation collective. [...] Par définition, il est donc un instrument de progrès social destiné à augmenter l'accès aux ressources des laissés-pour-compte [...] et plonge ses racines dans la volonté de rééquilibrer les pouvoirs au profit des plus démunis. » (Le Bossé, 1996, p. 130)

Le terme d'appropriation du pouvoir réfère donc à un processus, non un attribut. « Ce processus a pour finalité de transformer les attributs que sont le pouvoir ou le manque de pouvoir. » (McCubbin, Cohen et Dallaire, 2001, p. 2) Selon Lord et Hutchison (1993),

la réappropriation du pouvoir correspond à un processus par lequel les individus réussissent à exercer de plus en plus de contrôle sur plusieurs aspects de leur vie. Ces aspects sont tantôt personnels, tantôt sociaux. En ce sens, la réappropriation du pouvoir peut s'exercer sur divers plans. Sur le plan personnel, dans la vie de tous les jours et dans la participation à la vie de la communauté; sur le plan du groupe, où l'appropriation du pouvoir implique le partage de l'expérience et l'influence des groupes sur les efforts personnels et, enfin, sur le plan social où l'appropriation du pouvoir implique l'utilisation de ressources et de stratégies afin d'améliorer le contrôle des personnes dans la communauté. (p. 7, traduction libre)

Il importe toutefois de bien distinguer les trois types d'appropriation du pouvoir (personnel, social et politique) :

L'aspect personnel se réfère à toute la gamme des connaissances, habiletés et expériences qui procurent de l'estime de soi, un développement personnel et une habileté à accomplir des tâches qui nous intéressent. L'aspect social est relié aux relations interpersonnelles, intermédiaires et formalisées de sujets individuels. L'aspect politique a trait à l'accès au processus de prise de décision, à l'information et aux ressources. En d'autres mots, le développement des capacités va de pair avec un contexte bien spécifique et dépend du moi de chaque individu. Cela va aussi au cœur du débat entre les sexes (Beck, Van der Maesen et Walker, 2001, p. 341).

2.6 La qualité sociale

Le concept de qualité sociale est très peu connu en Amérique du Nord. Ce sont des chercheurs d'Europe de l'Ouest qui ont, les premiers, évoqué ce concept afin de qualifier un type précis d'interventions dans les politiques sociales de l'Union économique européenne (UEE). « La qualité sociale se réfère à l'importance de la participation des citoyens dans le développement de la vie économique et sociale de leur communauté, et ce, dans des conditions qui favorisent leur bien-être et le potentiel des individus. » (Beck, van der Maesen et Walker, 1997, p. 3, traduction libre)

La sécurité socio-économique, la cohésion et l'inclusion sociale de même que l'appropriation du pouvoir forment les parties constituantes de ce concept qui sont reliées aux conditions concrètes de la vie des gens. Les auteurs de *Social Exclusion in European Cities* ont ainsi voulu enrichir le débat en mettant l'accent sur la vie des gens dans leur quartier, lequel est

« perçu comme un espace clé de vie où les personnes ont accès à des produits et à des ressources sociales qui conduisent vers d'autres ressources et symbolisent des aspects de l'identité des personnes qui y vivent, tant pour elles-mêmes que pour les autres. » (Healy, *in* Manspour, Cars et Allen, 1998, p. 69, traduction libre) Les principaux critères d'analyse et de référence des politiques sociales doivent donc se trouver dans les circonstances de la vie quotidienne des citoyens. Ces circonstances déterminent le type de qualité de vie qu'une personne aura ou n'aura pas. « La qualité sociale comme concept d'interaction et de coopération donne forme à une approche qui vient du terrain pour faire face aux questions de la vie quotidienne. Pour les citoyens, il est important d'avoir accès au processus de décision qui influence les aspects de leur vie de tous les jours. » (Manspour, Cars et Allen, 1998, p. 351, traduction libre)

2.7 La promotion et la prévention en santé mentale

Après avoir fait une revue exhaustive de la littérature, M. Luc Blanchet, président du Comité de la santé mentale du Québec (CSMQ), a défini ainsi la promotion et la prévention : « La prévention vise la réduction de l'incidence des problèmes psychosociaux et des problèmes de santé, en s'attaquant aux facteurs de risque et aux conditions pathogènes. La promotion vise l'accroissement du bien-être personnel et collectif en développant les facteurs de robustesse et les conditions favorables à la santé. » (2001, p. 159)

Les principales caractéristiques du champ d'intervention de la promotion et de la prévention sont les suivantes :

- l'appropriation du pouvoir par les individus et les collectivités;
- l'action sur les déterminants de la santé et du bien-être;
- l'utilisation de stratégies et de méthodes d'intervention multiples et complémentaires;
- l'action intersectorielle. (Blanchet, 1993; 2001)

Nous pouvons considérer le développement local comme un moyen de promotion et de prévention. Ainsi, le CSMQ estime qu'il importe

de soutenir le développement local et communautaire par la création d'infrastructures sociales, d'entreprises locales de développement économique, d'entraide et de soutien social, ou de toute autre mesure susceptible de renforcer le tissu communautaire. L'existence de collectivités solidaires apparaît comme un préalable à l'insertion sociale et à la qualité de vie des personnes atteintes de troubles mentaux graves. (1997, p. 87)

2.8 L'intersectorialité

L'approche intersectorielle est privilégiée dans de nombreux domaines, notamment en santé publique (INSPQ, 2002), en santé mentale (2002) et en regard des questions urbaines (Divay, 2002). Toutefois, il importe de distinguer deux tendances; l'une met l'accent sur la collaboration, alors que l'autre s'inscrit dans une démarche d'intervention beaucoup plus englobante. « L'approche intersectorielle vise, selon Divay (2002), à formaliser et à renforcer les interactions entre institutions, associations ou personnes de secteurs d'activité différents dans la définition et la réalisation d'objectifs communs. » (p. 101)

L'action intersectorielle consiste, d'après White, Jobin, McCann et Morin,

en des stratégies développées par ou dans des secteurs autres que celui de la santé mentale, axées sur des problématiques ambiguës, complexes ou laissées pour compte, visant des résultats de santé ou de santé mentale effectifs et durables, problématiques orientées, entre autres, sur les conditions de vie et les déterminants socio-économiques, culturels et politiques de celles-ci. (2002, p. 61)

Le rôle des acteurs locaux devient ici primordial afin de donner des assises locales aux services et ainsi favoriser l'intégration sociale par un chez-soi inséré dans une communauté. L'action intersectorielle est efficace parce que l'objet d'intervention – les conditions de vie – est lui-même intersectoriel et ne répond pas très bien à une intervention provenant d'un seul secteur, comme celui de l'habitation par exemple.

2.9 Synthèse

Faut-il privilégier les interventions sur les personnes comme individus ou sur les personnes qui vivent dans les zones où elles se retrouvent elles-mêmes concentrées ? « Les gens avant le lieu. » (Morin, INSPQ, 2002) Il s'agit là d'un débat majeur en regard des politiques sociales et urbaines. À ce sujet, nous trouvons fort original le concept de qualité sociale qui cible les circonstances de la vie quotidienne des personnes comme lieu d'analyse et de pratiques. Ce faisant, Manspour, Cars et Allen (1998) estiment, avec raison, avoir été mieux à même de saisir le processus d'exclusion dans ses formes politiques, culturelles et économiques. Se fondant sur des études de cas, ils concluent leur livre en ciblant deux processus qui influencent grandement l'exclusion sociale et la façon dont elle peut être combattue. La question de l'accès au travail rémunéré constitue le premier élément identifié; les auteurs notent toutefois que, dans un contexte de globalisation, les initiatives locales ne peuvent résoudre le problème du chômage. L'autre point majeur concerne l'appropriation du pouvoir et le développement des habiletés (*capacity building*); il s'agit

d'éviter la prise en charge des problèmes par des experts et de placer au centre de la démarche de développement de la communauté les aspirations et le savoir-faire des résidents tout en facilitant leur implication.

Ces auteurs s'inscrivent donc dans un courant de pratiques et d'analyses qui, tout en reconnaissant le territoire comme base de renouvellement des pratiques, vise à faire coïncider les stratégies territoriales et les stratégies sociales afin de briser le cycle de l'exclusion. (Naparsteck, Dooley et Smith, 1997; Chaskin, Joseph et Chipenda-Dansokho, 1997; Taylor, 1998; Vaillancourt, 2000; Rubin, 2000) Par conséquent, la cible d'action des politiques sociales et des pratiques d'intervention doit être cet espace social défini comme un ensemble de relations sociales qui constitue subjectivement un milieu de vie. Il s'agit d'un cadre d'analyse qui s'insère aisément dans notre trame de fond basée sur l'économie sociale et qui nous permet de saisir les alliances entre le tiers secteur et le secteur public dans le domaine de l'habitation. Cette reconfiguration des politiques sociales a donné lieu à des analyses intéressantes où l'on cherche à appréhender les dynamiques et les caractéristiques de ces pratiques d'intervention en développement des communautés. (Bourque et Favreau, 2003)

Les nouvelles formes partenariales entre, notamment, le tiers secteur, c'est-à-dire les acteurs de l'économie sociale, et les organismes étatiques et publics représentent en effet un moyen privilégié que la société québécoise s'est donné pour répondre aux transformations rapides et profondes des pratiques de logement social. Ainsi, à la conférence d'ouverture prononcée lors du congrès de l'Association des offices municipaux d'habitation du Québec le 4 mai 2001, Vaillancourt soulignait que « l'avenir des politiques publiques en général, et du logement public en particulier, est relié à la capacité des leaders du secteur public de repenser leur manière de faire, en s'inspirant non seulement des expérimentations faites dans le secteur privé, mais aussi des expérimentations faites dans le secteur de l'économie sociale. » (Vaillancourt, 2001, p. 3)

3. LES MÉTHODES D'ANALYSE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Afin de choisir l'approche qui nous permettra de constituer un cadre de référence méthodologique pour nous guider dans la réalisation d'un inventaire analytique des pratiques d'action communautaire dans les HLM, nous avons effectué une recension des écrits qui ont théorisé des modèles permettant d'arrimer la recherche à la pratique d'action communautaire. Au sens formel, un modèle est la « représentation schématique d'un processus, d'une démarche raisonnée », ou encore la « structure formalisée utilisée pour rendre compte d'un ensemble de phénomènes qui possèdent entre eux certaines relations. » (*Petit Larousse*, cité par Mercier, 2000, p. 190)

La modélisation de Rothman (1968) constitue la référence obligée, mais elle ne nous est pas apparue suffisamment inclusive pour les différentes pratiques en action communautaire dans le milieu des HLM. Pour Jeffries – l'auteur de la typologie des pratiques d'action communautaire que nous avons retenue pour notre propre démarche –, un modèle « représente la simplification de la réalité dans ses caractéristiques essentielles. Afin d'avoir une valeur analytique, un modèle devrait spécifier les variables clés que l'on doit considérer dans l'estimation d'une situation afin de développer et d'évaluer des possibles plans d'action. » (Jeffries, 1996, p. 101-102, *in* Delgado, 2000, p. 7, traduction libre) Ce faisant, on contribue à l'avancement du savoir et on génère des thèses qui se confrontent et s'enrichissent mutuellement. Nous sommes donc au-delà d'une catégorisation par services; si celle-ci cherche à refléter et à décrire les pratiques, elle a toutefois le désavantage certain d'être fort limitée puisqu'elle ne fait appel à aucune théorisation.

La recension qui suit se divise en trois sous-sections : une présentation de l'approche méthodologique conceptualisée par Rothman et reprise par maints auteurs, suivie d'une synthèse de démarches évaluatives réalisées dans le milieu des HLM et se rapportant à des innovations sociales. Et, enfin, la description de la modélisation de Jeffries, qui a le mérite d'inclure aussi bien la dimension individuelle que collective de l'action communautaire.

3.1 L'approche méthodologique de Rothman

Au Québec comme ailleurs, la grille méthodologique de Rothman, conceptualisée pour la première fois en 1968 et bonifiée par la suite dans *Three Models of Community Organization Practice*, constitue la référence obligée et a fait école. (Lamoureux, Lavoie, Mayer et Panet-Raymond, 2002) Doucet (1997) la qualifie même de « *blue chips* de l'organisation communautaire », c'est-à-dire de valeur sûre, car elle a la « portée la plus globale et la plus

représentative de la pratique de l'organisation communautaire au Québec. » (Mercier, 2000, p. 193) Cette méthode a formalisé une première typologie de modèles d'intervention communautaire en vigueur aux États-Unis. (Boucher et Favreau, 2000, p. 28)

La grille méthodologique de Rothman semble s'appliquer autant à l'intervention qu'à l'organisation communautaire. Selon Rothman et coll., il semble en effet y avoir équivalence : *Three Models of Community Organization Practice* (1968) et *Strategies of Community Organization* (1987) deviennent, en 1995, *Strategies of Community Intervention*. Les chercheurs québécois (Doucet et Favreau, 1991; Doucet, 1997) ont quant à eux toujours employé la notion d'« organisation communautaire » et non d'« intervention communautaire » dans leur traduction et leur adaptation de la grille de Rothman.

Cette grille a campé trois stratégies d'organisation communautaire, soit le développement local, le planning social et l'action sociale. Les critères initiaux servant à départager ces stratégies étaient les suivants :

la finalité de l'intervention projetée; le point de départ de l'action collective initiée dans une communauté; les formes d'organisation mises de l'avant au sein de la communauté; les acteurs impliqués et les principaux moyens mis en œuvre pour qu'ils le soient; le type de structure mis en place pour favoriser un développement durable du changement. (Doucet et Favreau, 1991, p. 14)

En 1987, tout en gardant les mêmes trois stratégies, Cox et Rothman ont raffiné les critères qui sont dorénavant au nombre de onze : finalité de l'action communautaire; postulat sur la structure communautaire et la problématique; stratégie de changement; tactiques et techniques de changement; principaux rôles du praticien; moyen assurant le changement; attitude par rapport à la (aux) structure(s) de pouvoir; relations système client; postulats relatifs aux divers intérêts des sous-groupes; conception de la population cliente; conception du rôle du système client. En 1995, un douzième critère est ajouté : l'appropriation du pouvoir. Rothman reconnaît que ces modèles idéaux existent rarement dans leur forme pure; ces modèles « sont donc présentés en faisant une analogie avec les couleurs primaires et dont on peut tirer toute une gamme de couleurs, donc, ici, des modèles. » (Boucher et Favreau, 2000, p. 28)

Mayer, Lamoureux et Panet-Raymond (2002) estiment justement « que les pratiques concrètes d'intervention communautaire ne se réduisent pas à ces seuls modèles. En pratique, il existe souvent des chevauchements de modèles. » (p. 69) Notons ici que ces auteurs emploient la notion d'intervention communautaire et non d'organisation

communautaire. D'ailleurs, le titre de la grille de modélisation inspirée de Rothman s'intitule *Trois modèles en intervention communautaire*. (Mayer, Lamoureux et Panet-Raymond, 2002, p. 68-69) Les trois modèles qu'ils retiennent sont les suivants : développement communautaire (local et régional), planification sociale et économique (locale et régionale), action sociopolitique (locale, régionale, nationale). Les auteurs introduisent treize variables pour expliquer les pratiques d'intervention communautaire. Par exemple, quels sont les objectifs de l'action communautaire ? Vise-t-on à favoriser la capacité de la communauté à s'autodévelopper (développement communautaire), à résoudre des problèmes par une campagne de promotion ou la création (amélioration) de ressources (planification sociale et économique) ou à transformer les relations de pouvoir (action sociopolitique) ?

Les douze autres variables sont les suivantes :

- type de problèmes;
- stratégie de base;
- moyens techniques;
- structure par laquelle s'effectuent les changements;
- orientation vis-à-vis de la structure du pouvoir (rapport à l'État);
- type de communautés auxquelles s'adresse l'intervention;
- postulat concernant les différents groupes d'intérêts d'une communauté;
- conception de l'intérêt public;
- conception de la communauté;
- conception du rôle de la communauté visée;
- rôle de l'intervenant;
- organismes où sont développés ces modèles.

Une lecture attentive de ces deux adaptations québécoises de l'approche méthodologique de Rothman révèle toutefois peu de différences significatives entre elles, malgré l'emploi de la notion d'intervention communautaire par Mayer, Lamoureux et Panet-Raymond. L'exemple du rôle de l'intervenant nous apparaît exemplaire à cet égard. Ainsi, le travail d'intervention communautaire qui « emprunte à la fois au suivi communautaire en santé mentale et aux techniques des travailleurs de rue » (Ducharme, 1999) ne trouve pas sa place dans une telle modélisation : développement communautaire, planification sociale et économique et action sociopolitique. Il y a là un enjeu majeur, car ce type d'interventions constitue un segment bien identifié de l'intervention communautaire en HLM. Par exemple, le répertoire des projets de l'action communautaire de l'OMHM identifie à lui seul dix-neuf projets dans la catégorie logement avec services.

3.2 Les démarches évaluatives

Gaster et Crossey (2000) ont mené pendant deux ans une étude longitudinale sur une expérience de logements sociaux en Grande-Bretagne basée sur le développement communautaire, c'est-à-dire :

orientée vers la communauté, dirigée par des usagers, visant l'appropriation du pouvoir, créant des occasions de participation, soutenant les individus et les communautés, facilitant un ressourcement qui soit aidant et visant le partage du pouvoir. (p. 5)

Il s'agit d'une recherche évaluative et les éléments de cette évaluation nous ont semblé fort pertinents pour notre propre démarche :

- l'identification des données de départ et les objectifs que l'on veut atteindre en regard du développement de la communauté, situés relativement au programme *Housing Plus* et à d'autres agendas externes ;
- le reflet des perceptions et des attentes des différents acteurs;
- le développement de façons d'évaluer les progrès et les résultats (avec des indicateurs de performance qui incorporent les opinions des différents acteurs);
- une analyse de ce qui a été atteint (processus et résultats, le comment et le quoi) afin de relier les causes et les effets aussi clairement que possible;
- la facilitation de discussions des éléments mentionnés ci-dessus à des moments clés;
- la prise en compte des implications plus large du rôle de la communauté dans les associations et les propriétés;
- l'analyse d'autres éléments qui ont changé. (p. 8, traduction libre)

Cette recherche combine deux approches méthodologiques d'évaluation du développement communautaire : l'une, plus traditionnelle, basée essentiellement sur les résultats (*outcomes*), et l'autre, plus évolutive, qui permet la révision des buts et des objectifs du projet et accorde une grande importance aux réactions des différents acteurs. Par un processus de triangulation, les chercheurs ont été à même d'évaluer l'ensemble du processus de développement communautaire dans les logements sociaux, objet de la recherche. Ils ont d'abord croisé les catégories d'activités (groupe de femmes, ententes avec les services locaux, jeux pour les enfants, etc.) avec les variables suivantes : travail avec et par les groupes déjà existants, soutien ou démarrage de nouveaux groupes et projets, réseautage et relations avec les intervenants, territoire d'intervention.

Par la suite, ils ont développé des indicateurs de performance permettant de mesurer les résultats de la démarche de développement communautaire : processus, production d'activités (*outputs*) et résultats (*outcomes*) ont constitué les trois indicateurs. En ce qui a trait au processus, les activités ne s'écroulent pas avec le départ de l'organisateur communautaire, les gens se parlent, le réseautage se développe, etc. Quant à la production d'activités, nous retrouvons le nombre de groupes impliqués et d'activités réalisées, les jeunes et les vieux sont ensemble dans toutes sortes d'activités et de lieux, etc. Finalement, les résultats permettent de découvrir, par exemple, que les activités sont faites en fonction des besoins des gens, que ces derniers y participent et sont enthousiastes.

L'*Area Development Project* (ADP), qui s'est déroulé de 1964 à 1967 auprès, entre autres, de résidents de logements sociaux d'un quartier défavorisé de Vancouver, avait fait lui aussi l'objet d'une évaluation. Les critères des chercheurs, énoncés sur le mode négatif, sont fort instructifs :

- aucun groupe ne s'est formé dans la communauté à la suite du travail des services de quartier;
- le travail des services de quartier n'a pas permis aux groupes de développer leurs habiletés pour changer la communauté et ceux-ci n'ont pas manifesté de satisfaction pour les services développés au profit des membres de la communauté;
- les groupes ont été incapables de comprendre comment les décisions se prennent dans la communauté et comment ils peuvent les influencer;
- les groupes avec lesquels les services de quartier ont travaillé ne possédaient aucune stabilité et allaient disparaître avec la fin des services de quartier;
- les groupes n'ont pas compris comment ils pouvaient représenter la communauté et n'étaient pas représentatifs de celle-ci;
- il n'y a pas eu de changements dans les services accessibles à la communauté. » (ADP, 1968, p. 136-137)

L'analyse de Landrieu et Léna (2002), qui porte sur cinq expériences, dont celle de Porto Alegre au Brésil, permet de prendre un certain recul par rapport au constat d'échec ci-dessus, car elle s'applique à des démarches d'actions globales. Les trois critères ci-dessous constituent la base du cadre de référence.

- **L'autonomie des personnes :** toute action doit contribuer au développement simultané de l'autonomie et du sens des responsabilités de ceux qu'elle mobilise ainsi que des liens de solidarité qui les relient pour tirer de ce surcroît d'autonomie individuelle et de responsabilité collective une efficacité supplémentaire : participation à la construction et à l'élaboration de projets, capacité d'initiative et de maîtrise.

- **L'interdépendance** (solidarité et globalité) : toute action doit prendre en compte l'environnement humain dans lequel elle s'inscrit, et s'assurer que son développement est également source de progrès pour ceux qui ne sont pas directement concernés. Ce critère conduit à examiner la dimension locale et transversale de tout projet, son apport à l'intégration et à la cohésion sociale.
- **La durabilité** : pour être porteur de futur, un projet doit comprendre des éléments fiables de pérennité, ce qui nécessite une organisation financière avec un retour d'investissement consécutif à un risque maîtrisé, une gestion saine et une réflexion sur les conséquences sociales et humaines à long terme. (p. 35)

Une grille de questionnement traitant des points suivants a ensuite été élaborée collectivement et appliquée aux cinq expériences sélectionnées :

- conditions d'émergence et d'évolution;
- ambition et démarche;
- dynamisme et durabilité;
- potentiel de diffusion.

Ce dernier exemple montre à quel point le processus institué par un projet constitue le point central de toute intervention communautaire. Son importance est soulignée par de nombreux auteurs (Collectif MB, 2000; Faniel, 2003), le développement communautaire étant le plus adéquatement défini par les méthodes de travail employées. (Gaster, Crossley, 2000) Le processus est même le principal résultat de tout projet qui veut résoudre un problème social. (Torjman, 1999)

3.3 La modélisation de Jeffries

Plusieurs des réflexions subséquentes au travail de Rothman ont mis de côté l'aspect analytique du processus pour se concentrer sur la problématique des modèles et décrire la diversité des approches. La démarche conceptuelle de Rothman a donc surtout été utilisée afin de différencier les différentes approches dans l'intervention communautaire. En insistant trop sur la multidimensionnalité des approches, on court toutefois le risque de complexifier exagérément la modélisation et de ne pas en tirer le meilleur parti. Lorsqu'il précise sa pratique des deux côtés de l'Atlantique, Jeffries propose le modèle que nous présentons à l'annexe A. À la verticale, l'auteure inscrit deux pôles qui s'opposent dans l'orientation générale de l'action communautaire, soit le travail qui découle d'une collaboration et ce qui relève plutôt d'un mouvement social de masse. À l'horizontale, Jeffries place, d'un côté, l'action sociale, et de l'autre, le planning social et la réforme. En fonction de ces axes, elle pose quatre paramètres. Deux de ces paramètres ont trait au développement

communautaire, soit *Capacity & Awareness Promotion* (CAP) et *Partnership Promotion* (PP), alors que les deux autres se rapportent aux mouvements sociaux de masse, *Nonviolent Direct Action* (NDA) et *Social Campaigns* (SC).

Cette modélisation a été appliquée à la *Devon Cooperative Development Agency* (DCDA) où le Comité des locataires et le département du logement de la ville de Plymouth en Angleterre ont travaillé de concert. Elle a ainsi illustré comment les quadrants A et B peuvent décrire un travail de collaboration et comment cela peut être provoqué par des développements sociopolitiques liés à l'action sociale ou au planning social.

Par exemple, la DCDA a aidé les locataires à négocier avec le département du logement afin de louer un local à des fins communautaires. Les frais de location étaient assumés par les services sociaux. Ce local a non seulement permis aux locataires de se regrouper, et de développer leurs habiletés, mais il leur a permis de prendre de l'assurance et de constater que des changements positifs pouvaient se produire. Notons qu'au moment où cela s'est produit, une nouvelle législation avait favorisé l'émergence d'un éthos qui avait rendu le département du logement plus favorable à ce type de collaboration avec les locataires. Nous voyons ainsi une démarche de planning social, à un niveau macro, avoir une incidence sur le niveau micro (type B). Cette démarche de partenariat a donné lieu à toute une série d'activités qui ont produit, outre des changements majeurs dans la qualité de vie des locataires, la mise sur pied d'une coopérative de travail. Selon Jeffries,

ceci est un exemple classique de développement communautaire sur une base partenariale qui requiert une coopération entre des organismes communautaires et un large spectre d'organismes gouvernementaux, tels que le département du logement de la municipalité, le programme de revitalisation, les représentants de la ville, le département du travail et le corps policier. La DCDA a agi comme catalyseur dans ce processus, utilisant ses contacts et sa crédibilité afin d'intervenir au bon moment dans la démarche, de promouvoir le partenariat et de s'assurer que les politiques et les initiatives facilitent les projets de développement communautaire. Les changements ayant eu lieu bénéficieront aux résidents d'autres milieux défavorisés. Ceci illustre comment le développement économique communautaire qui est enraciné dans la communauté locale peut contribuer au changement des structures de services et des structures économiques à l'échelon local et, potentiellement, à l'échelon national. (Jeffries 1996, p. 121, notre traduction)

Pour Jeffries, la variable essentielle d'une telle démarche d'intervention communautaire est peut-être la nature même du partenariat qui se développe autour d'un projet précis. Si les différents acteurs du développement communautaire sont dédiés au travail de partenariat

avec la communauté, ils apprécieront la multidimensionnalité du travail de collaboration de développement communautaire. Cette approche méthodologique nous permet également d'intégrer les soins dans la communauté (*community care*), à l'intersection des quadrants A et B comme l'illustre le graphique apparaissant à l'annexe A.

La modélisation de Jeffries validée couvre la dimension individuelle du travail d'action communautaire. L'approche de Rothman et celle de la recherche évaluative, quant à elles, soulèvent l'importance de mettre l'accent sur le processus et les résultats qui en découlent. D'emblée, les hommes et les femmes qui interviennent dans ce secteur d'activités le font parce qu'ils veulent changer les conditions de vie des personnes qui vivent dans un HLM public. Il s'agit de la raison d'être de leur action; que leur travail produise des résultats constitue un élément essentiel de leur démarche.

4. L'ACTION COMMUNAUTAIRE EN MILIEU HLM

La recension des écrits fait ressortir trois points majeurs de l'action communautaire en milieu HLM : la nécessité de favoriser l'appropriation du pouvoir par les résidents, les caractéristiques et le développement des mesures d'accompagnement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Nous avons donc structuré cette section en fonction de ces enjeux pour illustrer combien les pratiques s'agencent autour de ceux-ci.

4.1 Le pouvoir des résidents

Somerville (1998) a défini le pouvoir d'agir en matière de logement social comme suit : tout processus par lequel les personnes augmentent le contrôle sur leur logement. Ce contrôle peut être individuel ou collectif et concerner aussi bien la production que la consommation, l'investissement ou la gestion. Somerville a identifié quatre processus pour augmenter le contrôle et le pouvoir des locataires. Les gestionnaires doivent :

- communiquer l'information appropriée, assurer une formation adéquate;
- s'assurer que les locataires ont des droits particuliers, tant individuels que collectifs;
- s'assurer que les associations ont des ressources adéquates, financières ou autres;
- effectuer un transfert de pouvoir ou reconnaître aux locataires des pouvoirs précis de négociation, de prise de décision et de surveillance.

Aux États-Unis, l'appropriation du pouvoir constitue l'un des véhicules privilégiés pour favoriser la gestion des immeubles par les locataires (Caprara, 1989; Peterman, 1996) En 1987, une loi fédérale, la *Housing and Community Development Act*, a été votée pour encourager la mise sur pied de corporations de locataires (*Resident Management Corporation* [RMC]). Son but ultime était l'acquisition de leur logement par les locataires. Mais, selon un chercheur,

la simple création d'un RMC ne suffit pas à donner le pouvoir aux locataires. Le fait de mettre davantage l'accent sur les activités de gestion peut même détourner l'attention de la communauté des débats de fond. Les politiques de gestion des logements sociaux ont besoin d'objectifs plus légitimes et ne devraient pas avoir pour seule et unique raison d'être la gestion par les résidents. Au contraire, elles devraient comporter une variété de stratégies de gestion ou d'appropriation du pouvoir. (Peterman, 1996, p. 448, notre traduction)

En Grande-Bretagne aussi les locataires de logements sociaux ont eu l'occasion d'acheter leur appartement au nom de l'appropriation du pouvoir. Toutefois, au-delà de cette démarche bien précise, le développement de moyens pour favoriser la participation et l'implication des résidents dans la revitalisation de leur communauté constitue un enjeu important et reconnu comme tel par un acteur britannique majeur, la *Joseph Rowntree Foundation*. Ce trust possède plusieurs milliers de logements sociaux et vise justement cet objectif. La Fondation a financé un projet d'intervention communautaire, *Actions on Estates Program*, qui a fait l'objet d'une recherche. (Taylor, 1995; 1998) L'auteure a fait la synthèse de 33 études menées sur plus de 100 sites dispersés dans tout le pays, tant en milieu urbain que rural. Notons que la présence de personnes issues des communautés culturelles y était relativement faible.

Les principaux éléments du rapport de recherche sont les suivants :

- La pauvreté est à la racine des problèmes. [...] malgré une image publique négative, la plupart des résidents possèdent des habiletés et une énergie substantielle. Cela signifie qu'il existe dans ces lieux des ressources significatives pour les revitaliser.
- Un contrôle local des services et une implication significative dans des partenariats concrets sont possibles quand les locataires possèdent une base solide qui repose sur une activité locale et une expérience organisationnelle. Il est très difficile de partir de rien.
- Les partenaires les plus efficaces de la communauté sont ceux qui ont accès à une aide technique et à un support professionnel. Les ressources dont ils ont besoin peuvent représenter une petite proportion du total requis pour la revitalisation, mais on ne peut s'attendre à ce qu'ils soient capables de renverser la situation qui prévaut dans le logement social.
- Des initiatives spécialement ciblées sont essentielles pour commencer le processus de revitalisation. Mais à moins qu'il y ait des changements significatifs dans les services sociaux courants et les politiques sociales, les bénéfiques se limiteront aux quelques lieux ciblés par les initiatives, et ce, en fonction de la durée de ces initiatives.
- Il ne peut y avoir de partenariat si on implique les résidents à la périphérie des systèmes existants. Cela requiert des transformations significatives et fondamentales dans la façon de procéder des professionnels, des gouvernements et des décideurs.
- Il y a peu de chance qu'un développement social durable survienne à moins qu'il y ait création d'opportunités économiques et de biens gérés par la communauté qui peuvent générer des revenus à long terme.
- Le développement des logements sociaux, et tout particulièrement les actions contre la pauvreté et le chômage, nécessitent un support national et régional fort. Cela ne peut être laissé au marché privé.

Le premier élément déterminant identifié est la nécessité de concevoir des projets fondés sur le potentiel des individus, ce qui n'est pas une mince tâche, compte tenu de l'image négative de ces lieux d'habitation et de l'intériorisation de cette image négative par les locataires. Ainsi,

il y a un lien indissoluble entre ce que les individus font et ce qu'ils pensent qu'ils peuvent faire et les schémas interprétatifs qui leur sont accessibles. Aussi, l'importance des histoires d'espoir et de survie est primordiale. [...] Le fait d'aider les résidents de logements sociaux à se construire et à animer des histoires alternatives, entre autres choses, leur a permis de considérer le HLM comme une communauté ou un quartier où ils commencent à se sentir maîtres chez eux et à le transformer. (Saleeby, 1994, p. 291-292, notre traduction)

Il importe donc d'encourager les résidents à s'impliquer le plus tôt possible dans les stratégies de développement puisqu'ils constituent la raison d'être d'un parc d'habitation public et apportent avec eux une expertise fondamentale. À ce titre, les actions qui permettent de définir le problème doivent venir des résidents et non pas de l'extérieur. De plus, ils doivent disposer de suffisamment de temps pour développer leur confiance et leurs habiletés. Un financement de départ est également essentiel afin que les locataires puissent contribuer de façon substantielle aux partenariats et aux soumissions. Finalement, les programmes gouvernementaux devraient établir des critères mesurables d'implication de la communauté, lui allouer du temps et des ressources pour rendre cette implication possible et en demander des preuves. (Taylor, 1998; 1995)

4.2 L'accompagnement social

En France, la loi Besson du 31 mai 1990 a multiplié les dispositifs d'action relativement au logement des personnes défavorisées, dont l'un bien spécifique, l'accompagnement social lié au logement. Ainsi, « toute personne ou toute famille éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence a droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement ou s'y maintenir. » Le traitement de la question des mal-logés en France relevait déjà du constat suivant :

La situation des mal-logés ne résulte pas seulement d'un problème d'exclusion du marché du logement, mais également, pour certaines populations, d'un problème d'intégration sociale. Il en résulte une première approche, faisant du logement un dispositif thérapeutique et propédeutique qui doit permettre, par une série d'emmarchements, de faire accéder certaines catégories de population au statut de familles « normales ». Le logement est alors utilisé comme support de l'action sociale. (Bourgeois, Cornud et Deries, 1998, p. 15-16)

Il y a donc une différence établie entre les populations touchées par une précarité économique et celles touchées par différents handicaps sociaux. En conséquence, l'accompagnement social consiste à faire

une démarche qui vise à aider les personnes en difficulté à résoudre des problèmes générés par des situations d'exclusion : établir une relation d'écoute, de soutien, de conseil, d'entraide. Il s'agit d'une démarche transversale, qui ne peut se réduire aux leviers sur lesquels elle s'appuie (le logement, l'emploi, etc.) ou à la nature des problèmes à résoudre. Concrètement, l'accompagnement apporte aux personnes accompagnées un soutien, un conseil, une participation à des activités collectives, et assure une fonction de médiation vis-à-vis de l'environnement institutionnel. (UNIOPPS, 1995 *in* Pere et Mizzi, 1999, p. 47)

Les associations d'insertion par le logement ont ainsi considérablement élargi leur périmètre d'intervention. En effet, l'organisme qui regroupe les HLM, Les Entreprises sociales pour l'habitat, définit ainsi les besoins de ces ménages :

L'insertion par le logement de ces ménages appelle une attention particulière à la spécificité de leurs besoins individuels, de leurs comportements, de leur mode de vie, à la bonne articulation entre les dimensions individuelles et collectives : besoin de prise en charge, d'accompagnement dans les processus d'insertion; besoin d'un environnement porteur d'insertion; besoin de régulation de la vie de voisinage et de la vie collective. (2002, p. 21)

On peut classer les services proposés par ces associations en quatre pôles : « accueillir et orienter les demandeurs, les aider à accéder à un logement, créer une offre de logements adaptée et garantir le maintien dans le logement. » (Ballain et Maurel, 2002, p. 119) Cette extension de la politique du logement vers le champ du social a fait l'objet d'une recherche, *Accompagnement social : droit au logement et fragilisation des ménages* (Pere et Mizzi, 1999), dans laquelle les chercheurs ont étudié « les dispositifs et leur territorialisation et la pertinence de cet outil pour les bénéficiaires. » (p. 1)

Trois sites différents du Midi-Pyrénées ont fait partie de l'enquête. La recherche s'est déroulée en trois étapes. Dans un premier temps, les chercheurs ont rencontré l'ensemble des acteurs locaux concernés et ont dépouillé la documentation pertinente. Dans un deuxième temps, ils ont fait une analyse statistique des bénéficiaires. Enfin, dans un troisième temps, ils ont interviewé une quarantaine de personnes qui bénéficiaient d'un accompagnement. En ce qui a trait à l'efficacité des pratiques pour les bénéficiaires, les chercheurs ont constaté un décalage entre les contenus fournis par les opérateurs de

l'accompagnement social, en particulier en ce qui a trait à l'apprentissage du « savoir habiter », et l'aide à l'appropriation du logement. Selon Pere et Mizzi, cela « semble renvoyer moins à des questions de compétences ou de savoir-faire qu'aux difficultés inhérentes à l'objectif même d'insertion par le logement. » (1999, p. 60)

Nous sommes en effet dans le domaine de l'espace privé. Une autre recherche (Giffolle- Levasseur, Blin et Rousselot, 1999), réalisée auprès de bénéficiaires de la ville de Nantes, a noté de forts liens entre le logement – l'objet d'insertion – et les perceptions des personnes accompagnées :

Dépendance, stigmatisation et aussi effort sur soi, conquête de savoir-faire, « sacrifice » caractérisent ce passage en situation d'accompagnement social. Les effets du type de médiation, acceptée ou subie, déterminent le type de rapport bailleur-locataire. [...] Les locataires des HLM ayant bénéficié de baux glissants ou de conventions privilégiées négociées exclusivement entre le service de médiation et les bailleurs, demeurent aussi démunis face à leur bailleur. (p. 147)

Ce logement très social (Ballain et Maurel, 2002) est donc devenu, au cours des années quatre-vingt-dix en France, un nouveau domaine d'intervention qui place le travail des associations dans le domaine de l'expertise, au risque que celles-ci soient « durablement mobilisées pour gérer la marge. » (Ballain et Maurel, 2002, p. 127)

4.3 La lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Le développement des possibilités d'emplois dans une perspective d'insertion territorialisée est crucial. « Il n'est pas possible, au seul niveau de la question du logement, de réduire la déchirure sociale, car on n'agit pas ici au niveau de l'origine du problème. On est déjà au niveau des conséquences quand on traite de la question du logement. » (Liepietz, 1997) Une recension des écrits relative aux expériences nord-américaines et françaises (Pfister, 2001) a bien montré que le logement peut constituer le premier pas vers le travail et une citoyenneté active. (Comeau et Favreau, 2001) Après plus de vingt ans d'expérience dans ces lieux, des organismes économiques qui peuvent supporter la formation locale et le développement de commerces commencent à émerger. (Taylor, 1995; 1998; Naparstek, Dooley et Smith, 1997; Davey, 1999; Rubin, 2000) Pour plusieurs, cette première entrée dans la vie économique constitue un enjeu social et politique de taille. Lors d'un colloque, Morin (2002) a présenté les principaux impacts de tels projets sur les individus et la communauté :

Impacts sur les individus

- Amélioration de la confiance en soi
- Élévation du niveau de formation et de scolarité
- Acquisition de compétences sociales nécessaires à l'insertion en emploi
- Acquisition de connaissances pour la recherche d'emploi
- Insertion en emploi d'un certain nombre de participants

Impacts sur la communauté

- Insertion en emploi d'un certain nombre de participants
- Développement de synergies entre les organismes locaux
- Offre de nouveaux services dans les quartiers concernés
- Tissage de nouveaux réseaux sociaux chez les résidents et dans les organismes
- Diminution de la criminalité et création d'un environnement plus sécuritaire
- Augmentation de la mixité sociale des ensembles résidentiels et des quartiers touchés

Aux États-Unis par exemple, le programme *Hope VI*, introduit par la législation fédérale en 1992, s'intéresse explicitement à cet aspect. Les résidents de logements sociaux doivent avoir la chance « d'acquérir des habiletés qui leur permettront d'être autonomes et de profiter de perspectives d'avenir qui les amèneront à connaître l'importance de réinvestir dans leur quartier et leur communauté et les bénéfices qu'ils peuvent en retirer. » (Naparstek, Dooley et Smith, 1997, p. 21, notre traduction)

Community Building in Public Housing: Ties that Bind People and Their Communities (1997), réalisé pour le compte du *Housing and Urban Development Department*, contient plusieurs exemples de projets où les résidents de HLM ont travaillé à ouvrir le champ des possibilités en matière de formation et de travail. Il s'agit de l'une des trois stratégies du développement des communautés mises de l'avant dans le programme *Hope VI* : l'augmentation des chances (stratégies d'emplois et options de logement); l'implication des résidents dans la communauté (expérience de gouvernance et services communautaires) et l'élaboration de standards communautaires (réduction des crimes et formation de liens familiaux forts).

5. LES PRATIQUES D'ACTION COMMUNAUTAIRE EN MILIEU HLM AU QUÉBEC

Notre recension des écrits et les entrevues faites auprès de différents acteurs dans le milieu des HLM au Québec nous permettent de structurer nos informations autour des trois enjeux identifiés précédemment : la nécessité de favoriser l'appropriation du pouvoir par les résidents, les caractéristiques et le développement des mesures d'accompagnement social et, finalement, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Compte tenu des règles d'attribution, il y a consensus sur le fait que les HLM sont occupés majoritairement par des personnes à très faibles revenus, d'où l'absence de mixité sociale. (Tanguay, in SHQ, 2002) Toutefois, la majorité des personnes et des familles habitent de petits immeubles bien intégrés dans un quartier. Ce cadre bâti constitue un facteur positif qui n'a cependant pas eu d'influence sur les changements importants survenus parmi la clientèle durant la dernière décennie. Que cela ait été planifié ou non, il y a un nombre croissant de personnes souffrant de problèmes majeurs de santé mentale (*cf.* questionnaires et intervenants rencontrés). À Montréal seulement, ces dernières années, trois projets financés par la Régie régionale de la santé et des services sociaux visaient cette population. (*Le Fil*, 2002; Poirier, Caulet et Skulski, 2003)

Lieu d'accueil des populations en situation d'exclusion (Laurence, *in* SHQ, 2002), les HLM peuvent aussi devenir, dans le pire des cas, de véritables « ghettos de pauvreté », tant sur le plan culturel que sur le plan économique. C'est ce qu'a constaté l'Office municipal de Montréal-Nord, relativement au HLM Place-Normandie, à une époque donnée, dans son *Bilan d'un projet d'intervention communautaire*, réalisé pour la SHQ (2000). Et cela s'est accentué avec la présence de plus en plus nombreuse, de familles en provenance des communautés culturelles dans les HLM. Dansereau, Séguin et Leblanc (1995) ont ainsi constaté que certains sites étudiés « présentent des situations de polarisation raciale ou ethnoculturelle que l'on peut qualifier de critiques; d'autres [sont] des lieux de tension et d'insécurité très sérieuses liées, en partie, à la problématique interethnique. » (p. 304)

Dans cette section, nous présentons le programme de subventions de la SHQ destiné aux pratiques d'action communautaire en milieu HLM. Nous verrons ensuite des données et des résultats de recherches issus de l'OMH de Montréal. Finalement, nous présenterons quelques expériences en fonction des trois enjeux retenus. Cette section a également pour objet de nous conduire vers une première typologie des pratiques d'action communautaire dans les

HLM publics. Pour être expérimentée et validée, cette typologie commande toutefois une phase ultérieure de recherche.

5.1 Le programme de subventions de la SHQ

Au Québec, les pratiques d'intervention communautaire dans les HLM sont très diversifiées, comme en fait foi la compilation des 164 projets d'intervention communautaire approuvés depuis cinq ans conformément au Programme d'aide aux associations de locataires d'HLM et au Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale en HLM (PAICS) de la Société d'habitation du Québec. La modification du programme en 2001 avait pour but de donner un soutien accru aux familles vivant en milieu défavorisé, mais pour la FLHLMQ cela s'est fait au détriment du développement des associations de locataires. Nous avons regroupé ces projets en dix domaines d'intervention : les loisirs (53); le soutien aux jeunes (40); le développement des habiletés (26); la prise en charge collective (25); la vie associative (8); les familles (6); les femmes (2); les communautés culturelles (2); les personnes vulnérables (1); et l'insertion au travail (1). Certains projets d'intervention communautaire regroupent plusieurs activités. Lorsque des projets semblaient structurants, nous les avons placés dans la catégorie « prise en charge collective », sinon la catégorie attribuée était celle dont l'activité nous apparaissait la plus importante.

Soulignons que le nombre de projets subventionnés a triplé en cinq ans. De quatorze, en 1998-1999, le nombre de projets est passé à cinquante, en 2002-2003. On constate par ailleurs que les projets de prises en charge collective, de cuisines collectives et de soutien au rôle parental ont pris un essor depuis 2000-2001, année du changement d'orientation du programme. Le tableau suivant présente la nature des projets d'initiative communautaire subventionnés par la SHQ.

Tableau 1

Nature et nombre des projets d'initiative communautaire subventionnés par la Société d'habitation du Québec (de 1998-1999 à 2002-2003)

NATURE	NOMBRE
Loisirs	53
Jeunes	40
Développement des habiletés	26
Prise en charge collective	25
Vie associative	8
Familles	6
Femmes	2
Communautés culturelles	2
Personnes vulnérables	1
Insertion au travail	1
TOTAL	164

5.2 Le territoire montréalais

L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) a publié, en 1997, un répertoire des projets communautaires dans les HLM de la ville. Sur les 92 projets recensés, seulement 12 s'adressaient exclusivement aux personnes âgées. La catégorie Soutien compte quant à elle 31 entrées. Cette catégorie regroupe autant l'accompagnement de personnes handicapées intellectuelles que le développement de compétences parentales. Les autres catégories de services de ce répertoire sont les suivantes : logements avec services (19), activités jeunesse (17), concertation (4), dépannage (3), garderie (5), insertion (16), loisirs (6), sécurité alimentaire (16) et suivi scolaire (12).

Les logements avec services, dits de catégorie C, ont connu un essor important à Montréal au cours de la dernière décennie; en 2000, on en dénombrait 641. Ils font la jonction entre le lieu de résidence et un service destiné à des personnes à titre individuel ou qui font partie d'un groupe particulier. (Vaillancourt et Ducharme, 2000)

Lors de la mise à jour de son répertoire, l'OMHM, a publié un rapport de recherche pour cerner l'action communautaire dans les habitations à loyer modique de Montréal. (Etcheçahar et Cordier, 2002) En 2001, l'OMHM a recensé 114 associations de locataires et 75 organismes communautaires œuvrant dans le milieu des HLM. Ce portrait de l'action communautaire dans le milieu des HLM a été réalisé sur la base d'entrevues menées auprès de 17 organismes répartis dans l'île de Montréal, ce qui représente un peu plus de 21 % de l'ensemble des organismes communautaires dans ce secteur d'activité. Les organismes jeunesse (8) et les organismes pour les familles (6) ont été ciblés, en raison de leur nombre; les organismes pour les aînés (2) et les organismes de soutien auprès des personnes ayant une déficience complètent l'échantillon (1). Chaque organisme y est présenté; on y trouve des informations succinctes sur l'historique et les raisons pour lesquelles l'organisme a été créé, sur la mission, les activités qu'il propose, le nombre de participants et les sources de financement.

« L'Office municipal d'habitation, à travers l'approche de son équipe de développement social et communautaire, est souvent cité comme l'un des principaux investigateurs de l'émergence et du soutien des initiatives à caractère communautaire au sein de son parc immobilier. » (Etcheçahar et Cordier, 2002, p. 58) Dès 1989, l'OMHM créait une direction du développement communautaire,

dont le mandat est de soutenir les initiatives des organismes communautaires et les associations de locataires, de mettre à leur disposition des locaux pour l'organisation d'activités communautaires et de loisirs (sécurité alimentaire, soutien scolaire, activités pour les jeunes) et de répondre aux demandes des locataires en les référant aux ressources appropriées. (Mackrous, 2002, p. 10)

Les interventions des organismes communautaires au sein de l'OMHM sont basées sur les objectifs suivants :

- Redonner aux individus du pouvoir sur leur vie
- Faire émerger un sentiment d'appartenance à la communauté
- Intégrer des individus à la société

Selon le public auquel les activités des organismes communautaires sont destinées, Etcheçahar et Cordier font ressortir leur forte composante multiethnique. De fait, « la majorité (51 %) des locataires installés depuis les trois dernières années dans les HLM destinés aux familles sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal sont des immigrants. Par ailleurs, dans les HLM pour les personnes âgées de 55 ans et plus, la proportion de

nouveaux locataires d'origine étrangère s'élève à 28 %. » (Mackrous, 2002, p. 3, 5) Cette tendance ira probablement en s'accroissant, car les difficultés d'insertion sociale et économique conduisent de plus en plus d'immigrants à inscrire leur nom sur les listes d'attente pour l'obtention d'un logement dans un HLM. En vertu d'une entente MRCI-Ville de Montréal, le ministère (Immigration et Communautés culturelles) subventionne depuis 1999 le projet d'action communautaire *Habiter la mixité* qui a pour principal objectif d'améliorer l'accueil des immigrants dans les HLM par des actions d'accompagnement concertées. (OMHM, 2003)

5.3 L'appropriation du pouvoir par les résidents

L'adoption du projet de loi 49 en 2002 a non seulement permis que soit reconnu le rôle des offices municipaux d'habitation dans le développement social de la communauté, mais a aussi donné une impulsion majeure à la participation et à l'implication des locataires puisqu'il reconnaissait légalement les associations de locataires. La loi a également obligé les OMH à mettre un comité consultatif de résidents en place et à former des comités de secteur dans les offices de 2000 logements et plus. Un office reconnaît et finance annuellement les associations de locataires du programme de HLM public à raison de 15 \$ par logement.

Comme des comités de locataires existaient déjà depuis de nombreuses années dans les HLM, notamment à Montréal et à Trois-Rivières, il s'agissait donc d'une intervention communautaire visant l'appropriation du pouvoir par les résidents de HLM. Ainsi, à Trois-Rivières, on compte 21 locataires au Comité consultatif des résidents (CCR). À Drummondville, l'OMH a favorisé la création du groupe-action Saint-Maurice/Saint-Adolphe et du projet *Agissons ensemble* qui a, entre autres buts, celui d'améliorer la communication et les relations entre les résidents de même que celui d'organiser des activités pour le mieux-être des locataires et pour contrer la violence et le vandalisme. À Mont-Joli, l'OMH travaille étroitement avec l'association des locataires qui participe activement à la gestion de l'office. (Côté, 2003, p. 10)

5.4 L'accompagnement social

Il semble y avoir un développement des activités de soutien psychosocial au Québec, par exemple auprès des personnes âgées (Nicolas, 2002) et des personnes ayant des problèmes de santé mentale (Ducharme, 1999). Dans son *Analyse des relations et des projets conjoints entre Offices d'habitation et Centres locaux de services communautaires (CLSC)* (2002), Nicolas a répertorié quelques projets conjoints de gestionnaires de logements sociaux et d'organismes du réseau de la santé. Si certains projets semblent exclusivement axés sur des

moyens adaptés et sécurisants ou sur du soutien à des activités de la vie quotidienne – comme le locataire soutien pour personnes âgées (à Laval) ou la famille support pour personnes pour âgées (à Saint-Hyacinthe) –, d'autres, comme les services d'une travailleuse sociale pour l'ensemble des locataires (à Drummondville et à Sherbrooke) ou le projet d'appartements supervisés en santé mentale (à Lévis), semblent intégrer à la fois des services de nature individuelle et des interventions collectives et préventives. Après une année d'activité à l'OMH de Lévis, le bilan révèle que 80 personnes ayant des troubles mentaux sévères ont reçu de l'aide : « À la lecture des fiches individuelles, nous sommes à même de constater une nette amélioration en regard d'un bris d'isolement et d'une ouverture du client sur le monde extérieur. » (OMH Lévis et CLSC Desjardins, 2000, p. 7) Quant à la « travailleuse de corridor » à l'OMH de Sherbrooke, son mandat est de « mieux orienter les clients vers les ressources appropriées à leur problématique et de les accompagner dans leur cheminement. L'écoute et le soutien étant la base de la relation intervenant-locataires, une présence active de l'intervenante auprès de ceux-ci, par des activités sociales ou à caractère informatif, était une priorité établie au départ. » (OMH Sherbrooke, 2002, p. 3)

Le rôle des CLSC dans l'intervention communautaire constitue une spécificité québécoise. Par son mandat de maintien à domicile et d'organisation communautaire, cette institution du réseau public de la santé et des services sociaux joue un rôle clé dans le démarrage et le soutien des projets d'intervention communautaire dans le milieu des HLM et se traduit parfois par des ententes formelles entre un OMH et un CLSC, comme c'est le cas à Lévis, à Sherbrooke et à Drummondville.

5.5 La lutte contre la pauvreté et l'exclusion

En ce qui a trait à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le lien avec le milieu de l'insertion au travail semble moins développé qu'ailleurs. Une association comme la FLHLMQ milite pour que le gouvernement du Québec, « dans le cadre de son plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », se joigne à elle pour élaborer « un programme de réinsertion sociale et professionnelle destiné aux associations de locataires, qui permettra à ceux-ci de réaliser des projets sociaux pour venir en aide aux familles et aux personnes âgées des HLM. » (FLHLMQ, 2003)

Basé sur le modèle du planning social, le projet pilote d'action communautaire au HLM Place-Normandie de Montréal-Nord constitue un exemple intéressant de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Au 31 décembre 1997, cet ensemble de 168 logements destinés aux familles

était habité, par 80 % de ménages d'origine culturelle autre que celle des Québécois de « souche ». Soixante-dix pourcent de ces ménages étaient d'origine haïtienne. Ce lieu d'habitation « est caractérisé par la grande détérioration de son tissu social. Il constitue une enclave dans un univers de maisons unifamiliales de classe moyenne. » (OMH Montréal-Nord, 2000, p. 10) Les trois priorités d'action identifiées au HLM Place-Normandie par les partenaires (municipalité, Office d'habitation, comité de locataires et CLSC) sont les suivantes :

- offrir aux jeunes et aux parents l'accompagnement et le soutien nécessaire à leur épanouissement;
- améliorer l'environnement physique et social afin qu'il fasse bon vivre à Place-Normandie;
- rapprocher de Place-Normandie les services communautaires offerts à Montréal-Nord.

Le plan d'action est axé sur la mobilisation des participants et les stratégies ont pour but la sensibilisation, de même que le renforcement du potentiel individuel et communautaire. Les activités peuvent toucher aussi bien l'éducation populaire que la culture, les sports ou les loisirs.

Selon les données dont nous disposons, on peut conclure que, dans le domaine du logement social l'action communautaire au Québec défend les mêmes enjeux d'*empowerment*, d'accompagnement social et de lutte contre la pauvreté qu'en Grande-Bretagne ou en France. Nous pouvons également distinguer trois types d'approches à l'œuvre dans les pratiques d'action communautaire au Québec. Elles s'inscrivent dans la démarche d'analyse du Comité sur l'action communautaire et le développement social : l'action dans le milieu des HLM, l'action auprès des individus et des familles et l'action dans la communauté. L'action qui s'adresse aux personnes – ce que nous avons appelé l'accompagnement social – a trait aux démarches effectuées, par exemple, auprès des personnes vulnérables et des familles en difficulté. Cette approche est foncièrement individuelle. Au contraire, une approche dans le milieu des HLM signifie d'emblée qu'un aspect collectif est associé à celle-ci. Nous pensons ici aux actions auprès des jeunes, à l'organisation de loisirs pour les personnes âgées ou à la vie associative. Finalement, l'action dans la communauté, fondée sur le partenariat intersectoriel, va de pair avec la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, par exemple, les initiatives de prise en charge collective ou d'insertion au travail. Ici encore, il n'y a pas d'étanchéité formelle dans ces approches et il peut y avoir cumul.

6. CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

Dans cette partie, nous présentons une synthèse de nos réflexions issue de la recension des écrits et de nos rencontres sur le terrain. Nous présentons ensuite le cadre méthodologique et analytique ainsi que les objectifs et le calendrier de la phase II de la recherche sur les pratiques d'action communautaire dans le milieu des HLM.

Au cours de la dernière décennie, le milieu des HLM a subi de profondes mutations au Québec comme ailleurs. Une paupérisation des résidents et un accroissement des problèmes sociaux – dont l'augmentation du nombre de personnes ayant des problèmes de santé mentale et l'apparition d'autres clientèles désinstitutionnalisées ou non institutionnalisées – sont soulignés par tous les acteurs et analystes qui travaillent dans le champ du logement social. Au Québec, ce sont les offices municipaux d'habitation (OMH) qui, en tant que gestionnaires des immeubles, sont les premiers interpellés par cette détérioration du tissu social, particulièrement manifeste dans les grands centres urbains, mais également visible dans d'autres zones urbaines de moins forte densité.

Cette transformation et l'alourdissement de la clientèle ont incité les gestionnaires de logements sociaux à développer des pratiques novatrices de type intersectoriel au sein desquelles le tiers secteur de même que certains CLSC sont très engagés. Parallèlement à ces pratiques, les locataires de HLM, de mieux en mieux organisés, ont su faire entendre leurs voix auprès des diverses instances concernées. Cette conjoncture a favorisé l'adoption du projet de loi 49 qui a modifié le statut de la SHQ. Les comités de locataires, dûment reconnus par la loi, sont ainsi appelés à s'approprier le pouvoir au nom de leurs commettants tout en travaillant étroitement avec les OMH, afin de concrétiser le mandat de développement social que la loi a confié aux offices.

En ce qui a trait aux pratiques d'action communautaire, la recension des écrits et les entrevues menées auprès d'acteurs clés du logement social ont permis de faire ressortir trois éléments auxquels nous consacrerons beaucoup d'attention tout au long de la phase II de la recherche :

- la nécessité de favoriser l'appropriation du pouvoir par les résidents;
- l'importance du développement des mesures d'accompagnement social auprès des personnes vulnérables;

- l'importance de tenir compte des liens entre la question du logement et celles de la pauvreté et de la lutte à l'exclusion, qui nous permettent d'aller au cœur du problème social.

Notre recension des écrits nous a également permis de constater que si les concepts foisonnent, les modèles intégrateurs permettant de rendre compte de l'hétérogénéité des pratiques d'action communautaire ne sont pas légion, ce qui est surprenant compte tenu de l'importance croissante de ce type de pratiques au Québec, dans le milieu des HLM comme ailleurs. Dans ce contexte, la modélisation de Jeffries (1996) nous est apparue fort pertinente pour réaliser une partie importante de la phase II de notre recherche. Nous l'avons donc retenue pour sa portée et pour la richesse d'analyse qu'elle permet. En effet, sur le plan analytique, la grille de Jeffries est féconde pour cerner un large éventail d'actions communautaires, tant sur le plan macrosociologique que microsociologique. Elle nous permet en outre de les relier à des approches bien précises.

6.1 Grille d'analyse

Les trois éléments mis en lumière par la recension des écrits et les entrevues se rapportent à des niveaux d'action fort différents. En conséquence, il est impératif que notre approche méthodologique soit suffisamment englobante pour nous permettre de relever avec minutie et rigueur les pratiques d'action communautaire. Pour dresser un inventaire analytique des pratiques d'intervention communautaire dans les HLM, nous proposons d'élaborer une démarche de travail en fonction des dimensions suivantes : les enjeux, les types d'approches, les stratégies de base, les domaines d'intervention et les formes organisationnelles. Ces dimensions sont regroupées dans la figure 1 qui suit.

Nous avons choisi de structurer la grille analytique en fonction des trois **enjeux** que nous avons soulevés dans ce texte : l'appropriation du pouvoir par les résidents, le développement de l'accompagnement social auprès des personnes vulnérables et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, puisque ces enjeux constituent la raison d'être des pratiques d'action communautaire.

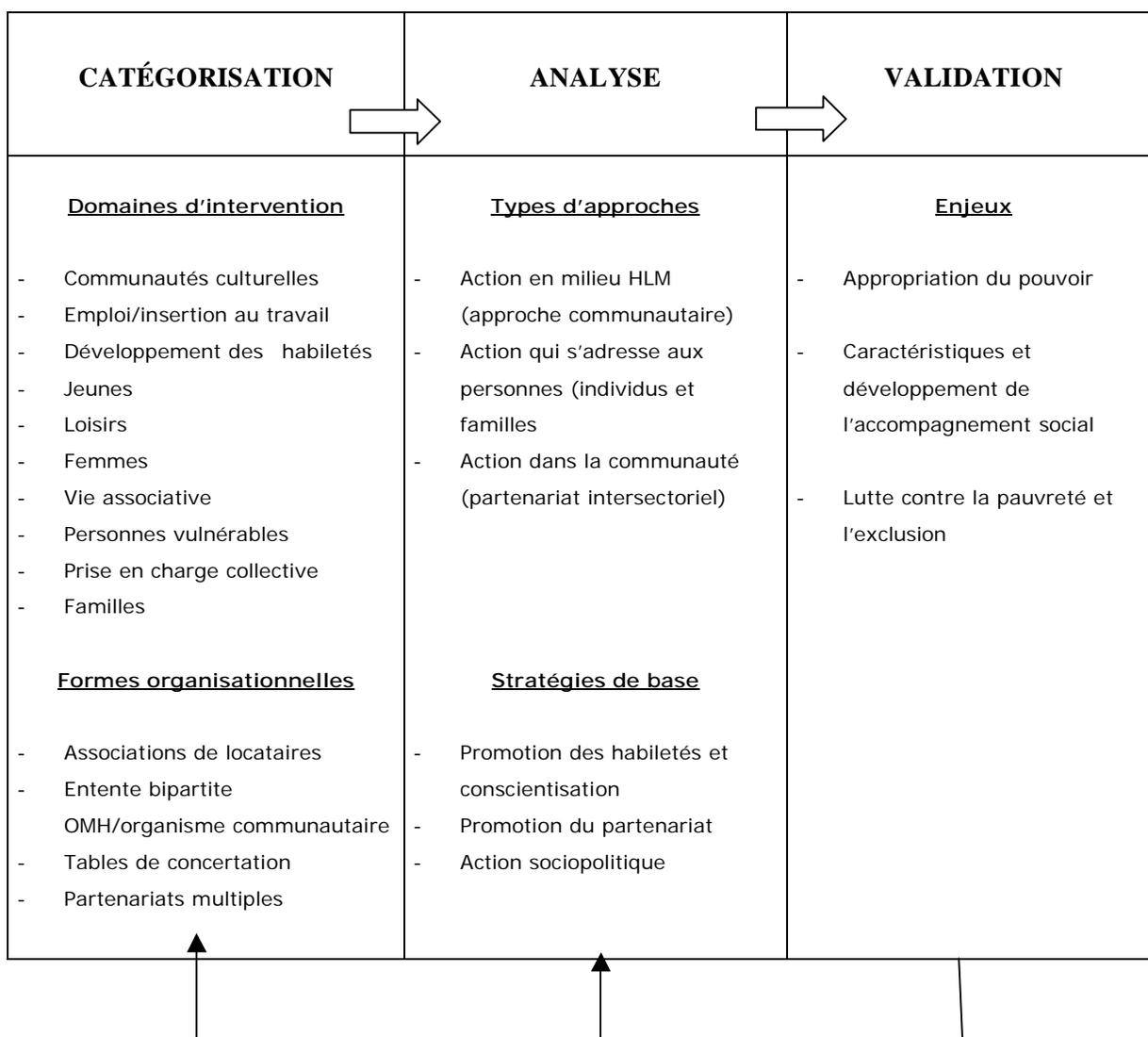
Par ailleurs, les trois **types d'approches** sont celles que nous avons distinguées dans la section précédente : l'action en milieu HLM (approche communautaire), l'action qui s'adresse aux personnes (individus et familles) et l'action dans la communauté (partenariat intersectoriel). Il s'agit des approches identifiées par le Comité sur l'action communautaire et le développement social en HLM. Les types d'approches, tout comme les stratégies de base, peuvent être associés à certains enjeux plutôt qu'à d'autres, mais ces catégories ne

sont pas étanches. Ainsi, la question de l'appropriation du pouvoir par les résidents ne se réfère pas qu'à un seul enjeu; elle est également liée aux caractéristiques de l'accompagnement social et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Les **stratégies de base**, quant à elles, se rapportent à la promotion des habiletés et à la conscientisation des résidents, à la promotion du partenariat et à l'action sociopolitique. Nous avons donc repris les quadrants de Jeffries, mais en en regroupant les aspects sociopolitiques, notre objet d'étude n'exigeant pas le même degré de sophistication.

Figure 1

Grille analytique des pratiques d'action communautaire en milieu HLM



Les **domaines d'intervention** sont les mêmes que ceux que nous avons utilisés dans le regroupement des projets du programme PAICS de la SHQ. Ces domaines nous sont apparus comme les lieux privilégiés des activités d'action communautaire et semblent fidèles aux réalités de la pratique. Ce sont :

- les activités de loisirs;
- le soutien aux jeunes;
- le développement des habiletés;
- la prise en charge collective;
- la vie associative;
- les pratiques concernant les familles;
- les pratiques concernant les femmes;
- les pratiques concernant les communautés culturelles;
- les pratiques concernant les personnes vulnérables;
- l'insertion au travail.

Enfin, les **formes organisationnelles** que revêt le travail d'action communautaire dans le milieu des HLM seront analysées selon la typologie suivante :

- le modèle des associations de locataires où s'entremêlent l'appropriation du pouvoir et la prise en charge du milieu par celui-ci;
- un modèle bipartite où un OMH et un organisme communautaire collaborent de manière étroite, par exemple dans les logements de catégorie C du programme Accès Logis;
- un modèle intersectoriel où un OMH et plusieurs acteurs travaillent ensemble dans un secteur d'activité spécifique, dans le milieu jeunesse par exemple;
- un modèle visant à intégrer le milieu des HLM dans son tissu social.

Précisons d'emblée qu'il s'agit là de modèles types qui ne sont pas mutuellement exclusifs. Plusieurs de ces modèles ou des variantes peuvent cohabiter en milieu HLM.

6.2 Objectifs de la phase II

La phase II de la recherche vise plusieurs objectifs. Le premier consiste à inventorier les pratiques d'action communautaire en milieu HLM. Par cet objectif, tout en validant et en nuancant au besoin la typologie élaborée pour catégoriser les pratiques d'action communautaire, nous tenterons de répondre aux questions suivantes : Quelles sont les

diverses catégories de pratiques communautaires ? Lesquelles parmi ces pratiques sont les plus répandues et lesquelles sont les moins répandues ? Quelles sont les caractéristiques principales de ces pratiques ?

Le deuxième objectif consiste à analyser les pratiques d'action communautaire. Comment les trois enjeux identifiés se concrétisent-ils sur le terrain ? Comment les types d'approches et les stratégies de base sont-elles reliées entre elles ? Quelles sont les pratiques innovantes ? Les HLM sont-ils devenus des lieux de prise en charge par les locataires ?

Le troisième objectif a pour but de cerner les formes de relations qui s'instaurent entre le réseau des HLM publics, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et le tiers secteur, et à voir jusqu'à quel point ces relations peuvent être qualifiées de partenariales au sens fort. Y a-t-il un véritable partage de pouvoir entre les secteurs et les acteurs concernés et comment est-il réparti ? La poursuite de cet objectif permettra de comprendre les nouveaux types de relations partenariales ou intersectorielles qui se développent dans le domaine de l'habitation. Quelles formes prennent ces collaborations ? Quelles sont leurs principales assises ? En quoi contribuent-elles à la reconfiguration des politiques sociales en matière de logement social ?

Enfin, le quatrième objectif renvoie au transfert de connaissances puisqu'il importe de diffuser les résultats de la recherche auprès des divers acteurs et milieux concernés par la transformation des pratiques et politiques de logement social. De la sorte, ils seront sensibilisés à l'importance des enjeux, notamment aux difficultés et aux défis liés à l'alourdissement de la clientèle, ainsi qu'à l'importance de soutenir le développement de pratiques novatrices.

6.3 Démarche d'enquête

La phase I de la recherche a permis de choisir la modélisation de Jeffries comme point d'appui pour la phase II de notre recherche. Cette modélisation couvre tout un éventail d'actions communautaires, macro et micro, et nous permet de les associer à des approches bien précises. La grille analytique que nous avons élaborée s'en est donc inspirée et nous estimons qu'elle nous permettra de cerner notre objet d'étude de façon adéquate.

La phase II de notre recherche sur l'action communautaire en milieu HLM reposera sur une méthodologie mixte comportant un volet quantitatif et un volet qualitatif. Le volet quantitatif touchera tous les OMH du Québec et permettra de dresser un tableau d'ensemble des pratiques d'action communautaire. Le volet qualitatif s'intéressera particulièrement aux

aspects innovants des pratiques communautaires inventoriées, aux principaux acteurs et aux conditions d'émergence de ces pratiques. Afin de recueillir l'information pertinente, nous mettrons en place une stratégie différenciée en fonction de la taille des OMH. En effet, il nous est apparu lors de la phase I que c'est cette approche qui devait être retenue. Nous ferons donc un inventaire national tout en utilisant des outils adaptés aux différents milieux de vie.

Le volet quantitatif

Parallèlement à la démarche quantitative, un questionnaire sera expédié aux 483 OMH de 100 unités et moins. Ce questionnaire sera élaboré avec l'aide d'un comité consultatif composé des différents partenaires de la recherche (OMH, CLSC, SHQ, comités de locataires et organismes communautaires). Nous recueillerons, entre autres, des informations sur les personnes rejointes par les pratiques d'action communautaire, les tâches effectuées, les activités réalisées, les sources de financement et les résultats des projets.

Le volet qualitatif

Toutes les démarches d'action communautaire dans les 14 OMH ayant un nombre d'unités de logement supérieur à 500 feront l'objet d'entrevues semi-structurées auprès d'au moins trois personnes provenant d'univers différents (associations de locataires, organismes communautaires, intervenants OMH, intervenants du réseau public), ce qui permettra une triangulation des résultats. Les démarches d'action communautaire dans les 50 OMH ayant une taille de 101 à 499 unités de logements feront également l'objet d'une collecte de données; certains d'entre eux seront choisis pour des entrevues en fonction de leurs pratiques innovantes (par exemple, l'OMH de Mont-Joli). Ce matériel thématique sera soumis à une analyse de contenu au moyen du logiciel de traitement de données NUDIST ou N'VIVO qui permettent d'inférer des variables à partir des entrevues. Ces variables seront codées et analysées. Deux professionnels de la recherche et le chercheur principal assureront la codification des entrevues.

Enfin, nous nous appuierons sur une collecte de données documentaires : les rapports d'activités des OMH, les rapports des projets d'initiative communautaire déposés à la SHQ et les rapports des organismes ou établissements concernés.

6.4 Déroulement de la recherche et échéancier

Le travail sera échelonné sur 52 semaines. Chaque trimestre comprendra quatre étapes. Le comité consultatif se réunira en moyenne aux six semaines tout au long de la recherche et la recension des écrits se poursuivra durant l'année. Lors de la première étape, sous la supervision du comité consultatif, le questionnaire sera élaboré et prétesté auprès de dix offices pour validation. Trois offices de différentes tailles et couvrant les trois enjeux issus de la grille analytique seront sélectionnés afin d'apporter les ajustements nécessaires à la grille d'analyse s'il y a lieu. Une première sélection des personnes à interviewer sera également effectuée dans les 14 offices ayant un nombre supérieur à 500 unités. La collecte de données documentaires débutera dans ces offices, à la SHQ et auprès des organismes communautaires concernés.

Lors de la deuxième étape, le questionnaire sera envoyé dans les 533 offices ayant une taille inférieure à 499 unités; la collecte de données dans les offices de 101 à 499 unités commencera afin d'identifier lesquels seront sélectionnés pour un approfondissement. La sélection des personnes à interviewer dans les offices de plus de 500 unités de logements sera suivie par la réalisation des entrevues et la collecte de données documentaires se poursuivra dans les offices, à la SHQ et dans des organismes communautaires.

La troisième étape sera celle de la finalisation des entrevues et de leur codification. Elle sera aussi celle de la finalisation de la collecte de données dans les OMH ayant une taille de 101 à 499 unités. C'est au cours de cette étape que nous procéderons au choix des lieux d'habitation sélectionnés pour les entrevues. Nous débuterons en outre l'analyse des entrevues de même que celle des données recueillies dans le questionnaire.

Lors de la quatrième et dernière étape, nous terminerons l'analyse des données qualitatives et quantitatives et rédigerons le rapport. Un groupe de discussion sera appelé à commenter les résultats de la recherche et à proposer des pistes d'amélioration qui seront prises en considération au moment de la rédaction du rapport.

La phase II de la recherche donnera en effet lieu à la production d'un rapport de recherche qui sera diffusé auprès de toutes les instances concernées. Elle fera également l'objet de publications et de conférences. Une somme substantielle d'informations et de réflexions sera ainsi disponible; elle constituera un apport stratégique pour les gestionnaires de la SHQ et des OMH ainsi que pour tous les autres acteurs qui s'intéressent à la situation actuelle dans les HLM.

CONCLUSION

La Société d'habitation du Québec, dont l'un des objectifs est de favoriser le développement du logement social, a confié au LAREPPS le mandat de mener la présente étude afin de déterminer l'approche méthodologique la plus adéquate pour catégoriser, identifier et analyser les pratiques d'action communautaire en milieu HLM. Dans la phase II de la recherche, il serait utile de cerner les principaux aspects de ces pratiques et d'examiner leur rôle et leur importance en vue de l'atteinte des objectifs du Programme d'habitations à loyer modique, volet public.

Le domaine de l'habitation et celui du logement social ont connu de profonds bouleversements au cours des dernières années. Un nouveau cadre législatif favorise dorénavant la prise en charge de leur milieu par les locataires. Cette évolution favorable au développement des pratiques d'action communautaire est considérable. Il y a une effervescence dans le milieu des HLM. Nous l'avons constaté à plus d'une reprise au cours de nos entrevues avec les gens du terrain. Les travaux du Comité sur l'action communautaire et le développement social dans le milieu des HLM en représentent une autre manifestation tangible. Toutefois, malgré l'absence de données probantes, il appert que la population des HLM s'est considérablement modifiée au fil du temps, que cette modification ne rend pas le développement des pratiques d'action communautaire facile et que le renouvellement de ces pratiques s'impose. Nous pensons en particulier aux personnes vulnérables ayant besoin d'un accompagnement social. Les témoignages recueillis sont éloquentes et montrent l'ampleur des défis à relever pour mobiliser ces personnes dans la prise en charge de leur milieu.

Depuis une décennie, les domaines d'intervention dans lesquels les OMH, le réseau public de la santé et des services sociaux et les organismes du tiers secteur s'impliquent ne cessent de croître. Nous avons démontré que ces domaines sont très variés. Faut-il s'en surprendre ? Ils sont le reflet d'un milieu hétérogène où les besoins sont diversifiés et fort nombreux. Ces initiatives font appel à diverses formes de collaboration et de partenariat entre les différents acteurs, tant du secteur public que du tiers secteur de l'économie sociale. Il s'agit donc d'un lieu stratégique pour analyser les pratiques d'action communautaire, car celles-ci se déroulent dans un lieu d'habitation au confluent d'enjeux sociaux majeurs où les services sociaux et de santé sont de plus en plus présents. L'inventaire et l'analyse de ces pratiques constituent donc un enjeu social important.

La réalisation d'une deuxième phase de la recherche sur les pratiques d'action communautaire en milieu HLM public dans l'ensemble des OMH du Québec représente en conséquence un travail d'une grande ampleur, compte tenu de la complexité de la situation et du peu d'informations dont nous disposons actuellement sur ces pratiques. Nous devons en effet nous appuyer non seulement sur de multiples sources documentaires, mais aussi sur des données quantitatives et qualitatives issues d'un questionnaire expédié à plus de 500 OMH et recueillies au cours d'une cinquantaine d'entrevues. À l'issue d'une telle recherche, nous disposerons enfin d'un corpus d'informations et d'analyses fort pertinentes et éclairantes sur la nature des pratiques d'action communautaire et sur les stratégies à déployer dans les politiques publiques pour que les meilleures d'entre elles soient davantage reconnues et favorisées.

ANNEXE A

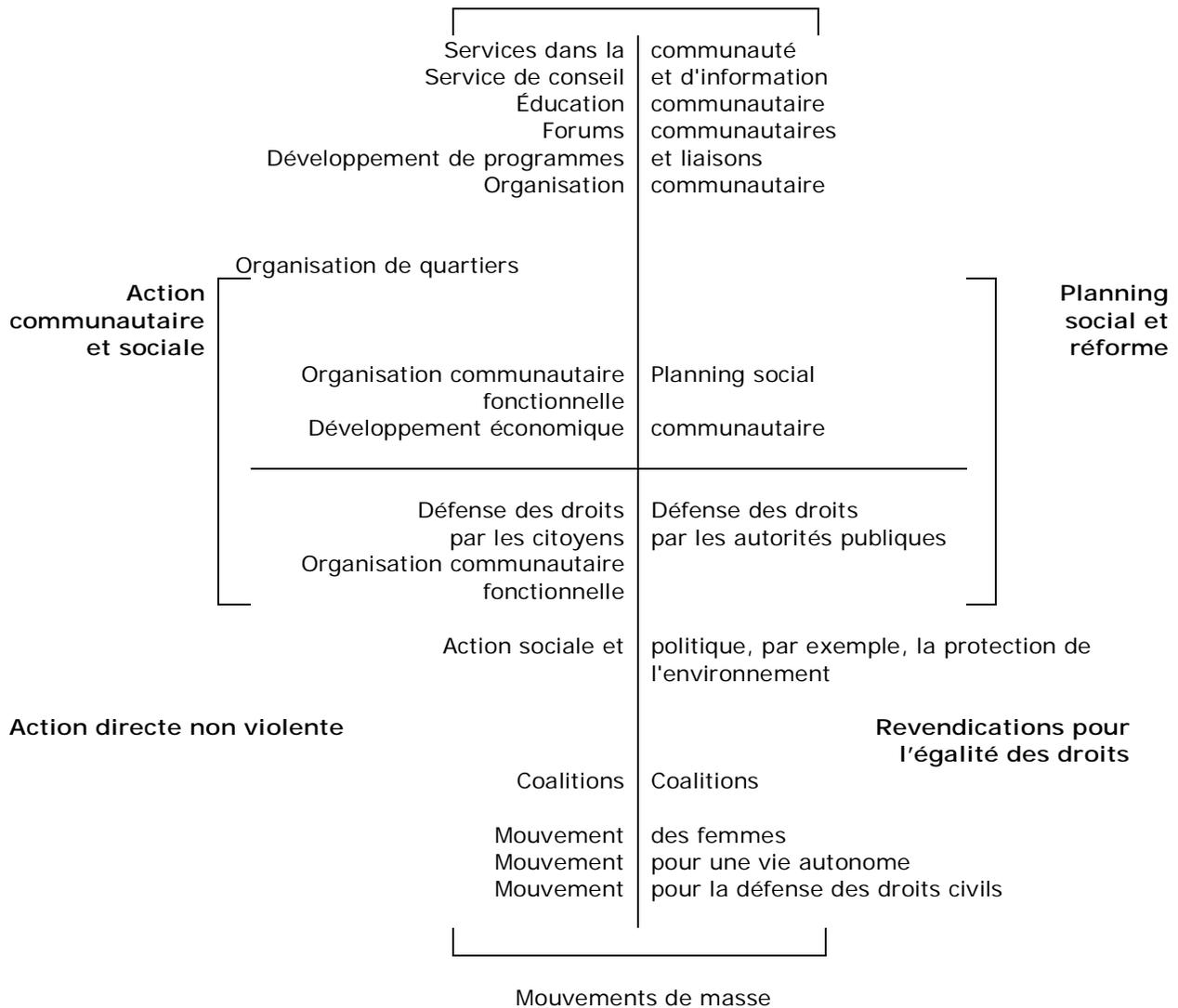
L'approche méthodologique de Jeffries

Les quadrants modélisant les types de pratiques

Développement communautaire en partenariat

Capacité et promotion de la sensibilisation

Promotion du partenariat



Référence : Jeffries (1996)

ANNEXE B

Liste des personnes et organismes rencontrés

- Comité sur l'action communautaire et le développement social dans les HLM publics
- Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec,
M. Robert Pilon et M^{me} Claude Majeau
- Office municipal de Drummondville, M^{me} Andrée Martin et M^{me} Marjolaine Vadnais
- Office municipal de Mont-Joli, M. Bernard Côté
- Office municipal de Montréal, M^{me} Hélène Bohémier et M. Robert Mackrous
- Office municipal de Québec, M^{me} Marie Pleau
- Office municipal de Sherbrooke, M^{me} Élise Dion
- Office municipal de Trois-Rivières, M^{me} Linda Guimond

BIBLIOGRAPHIE

- AOMHQ, FLHMQ et SHQ (2002). *La participation des locataires à leur milieu de vie*, Montréal, 38 p.
- Area Development Project (1968). *The Red Door, Report on Neighbourhood Services*, Vancouver, 164 p.
- Bacqué, M.-H. (2002). « Les entreprises communautaires nord-américaines : un tiers secteur logement », *Mouvements*, n° 19, 68-74.
- Ballain, R. et E. Maurel (2002). *Le logement très social*, Paris, L'aube, 222 p.
- Baudin, G. et P. Genestier (2002). *Banlieues à problèmes*, Paris, La Documentation française, 252 p.
- Bélanger, J.-P., Sullivan, R. et B. Sévigny (2000). *Capital social, développement communautaire et santé publique*, Montréal, ASPÉ éditions, 24.
- Bernard, P., (1999). « La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept », *Lien Social et Politiques – RIAC*, n° 41, 47-60.
- Blanc, M., (1990). « La participation des pauvres et des mal-logés à la réhabilitation de leur habitat et de leur quartier dans les villes françaises », dans Ferrand-Bechman, D., *Pauvre et mal logé*, Paris, L'Harmattan.
- Blanchet, L. (2001) « La prévention des problèmes psychosociaux et la promotion de la santé et du bien-être », dans Dorvil, H. et R. Mayer (sous la direction de). *Problèmes sociaux, Tome I, Théories et méthodologies*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 155-174.
- Blanchet, L. Laurendeau, M.-C., Paul, D. et J.-F. Saucier (1993). *La prévention et la promotion en santé mentale*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 138 p.
- Boucher, J. L., Favreau, L. (2000). *Développement local, organisation communautaire et économie sociale. Une recension des écrits (1990-2000)*. UQO, Chaire de recherche en développement communautaire, 62 p.
- Bourdieu, P. (1986). « The Forms of Capital », in Richardson, J. (sous la direction de). *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*, New York, Greenwood Press, 241-258.
- Bourgeois, F., Cornud, A. et B. Deries (1998). *L'insertion par le logement des malades mentaux : nouvelles filières, nouveaux produits, nouveaux acteurs*, Paris, Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports, 126 p.
- Bourque, D. et L. Favreau (2003). *Développement des communautés, santé publique et CLSC*, Conférence présentée lors de la rencontre nationale des CLSC en santé publique.
- CSMQ (1997). *Défis de la reconfiguration des services de santé mentale*, Québec, 264 p.
- Commission de l'aménagement du territoire (2002). *Mandat d'initiative sur le logement social et abordable*, Document de consultation, Québec, 107 p.
- Comeau, Y., Favreau, L., Lévesque, B. et M. Mendell (2001). *Emploi, Économie sociale, Développement local*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 302 p.
- Conseil de la santé et du bien-être (1996). *L'harmonisation des politiques de lutte contre l'exclusion*, Québec, 80 p.

- Cunaud, S. (2000). *Enquête sur l'effet de la présence ou non des groupes communautaires sur une habitation de type HLM*, Montréal, Office municipal d'habitation de Montréal, Service du Secrétariat général et du développement communautaire, 62 p. non publié.
- Chaskin, R. J., Brown, P., Venkatesh, S. et A. Vidal (2001). *Building Community Capacity*, New York, Aldine de Gruyer, 268 p.
- Chaskin, R. J., Joseph, M. L. et Chipenda-Dansokho (1997). *Implementing Comprehensive Community Development : Possibilities and Limitations*, *Social Work*, vol. 42, n° 5, 435-444.
- Caprara, D. et B. Alexander (1989) *Empowering Residents of Public Housing, A Ressource Guide for Resident Management*, Washington, National Center for Neighbourhood Entreprises, 164 p.
- Cohen, C. S. et M. H. Philips (1997). « Building Community : Principles for Social Work Practice in Housing Settings », *Social Work*, vol. 42, n° 5, 471-481.
- Collectif MB (2001). *Pour une économie alternative et solidaire*, Paris, L'Harmattan, 122 p.
- Comité de la santé mentale du Québec (1998). *Recommandations pour développer et enrichir la Politique de santé mentale*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 60 p.
- Comité sur l'action communautaire et le développement social et le développement social (2002). *Orientations favorisant l'action communautaire et le développement social en milieu HLM*, Montréal, 10 p.
- Conseil de la santé et du bien-être (1996). *L'harmonisation des politiques de lutte contre l'exclusion*, Avis au Ministre de la santé et des services sociaux, Québec, 80 p.
- Côté, B., (2003). *Communauté citoyenne et santé mentale*, Communication présentée au 12^e Colloque de l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale, Rimouski, 24 octobre.
- Cox, F., Erlich, J. et al. (1987). *Strategies of Community Organization*, Itasca (Illinois), Peacock Publishers.
- Dansereau, F., Séguin, A.-M. et D. Leblanc (1995). *La cohabitation interethnique dans l'habitat social au Québec*, Rapport d'étude réalisé pour la Société d'habitation du Québec, INRS-Urbanisation, Montréal, 306 p.
- Davey, B. (1999). « Solving Economic, Social and Environmental Problems together : An Empowerment Strategy for Losers », in Barnes, M. et L. Warren, *Paths to empowerment*, Bristol, Policy Press.
- Delgado, M., (2000). *Community Social Work in an Urban Context*, New-York, Oxford University Press, 270 p.
- De Zouga-Briggs, X., Mueller, E. J. et M. Sullivan 1997, *From Neighborhood to Community : Evidence of the Social Effects of Community Development*, New York, Community Development Center Research, New School for Social Research.
- Donzelot, J., Mével, C. et A. Wyvenkens (2003). *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, Seuil, 364, p.
- Doucet, L. (1997). « Les modèles de Rothman : « blue chips » de l'organisation communautaire », *Intervention* n° 104, 7-25.

- Doucet, L. et L. Favreau (1991). « Mises en perspectives autour de trois modèles », in *Théories et pratiques en organisation communautaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 5-34.
- Ducharme, M.-N. (1999). *L'Office municipal d'habitation de Lévis, une intervention communautaire préventive en santé mentale en collaboration avec le CLSC Desjardins*, 22 p.
- Entreprises sociales pour l'habitat (2002). *Pour la diversité et l'harmonie des territoires : accompagnement social, sécurité*, Paris, 96 p.
- Epp, G. (1998). « Emerging Strategies for Revitalizing Public Housing Communities », in Varady, D. P. et F. P. Preiser (sous la direction de), *New Directions in Urban Public Housing*, New Jersey, Center for Urban Research, 121-141.
- Etcheçahar, S. et F. Cordier (2002). *L'action communautaire dans les Habitations à loyer modique de la ville de Montréal*, OMHM/Université de Toulouse Le Mirail, 110 p. non publié.
- Faniel, J.-P. (2003). *Les alternatives en sécurité alimentaire et le développement social à Longueuil*, table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain, Montréal, 8 p.
- Ferrand-Bechman, D. et G. De Vallée (1992). « Participation des habitants. Réflexions à partir des visites de sites », dans Ferrand-Bechman, D. (sous la direction de), *Entraide, participation et solidarité dans l'habitat*, Paris, L'Harmattan, 217-245.
- FLHLMQ (2003). *Les comités consultatifs : un grand pas pour les résidents-e-s*, Cahier de congrès, 5^e congrès de la FLHLMQ, 31 mai et 1^{er} juin 2003, Montréal, 48 p.
- Forum national sur la santé (1996). *Rapport du groupe de travail sur les déterminants de la santé*, Ottawa, 63 p.
- Giffo-Levasseur, A.-M., Blin, A.-V. et L. Rousselot (1999). *Les effets des médiations de l'accès au logement : évolution des représentations et des statuts*, Nantes, Plan Urbanisme Construction Architecture.
- Gareau, J.M. (1990). *Le programme économique de Pointe-Saint-Charles, 1983-1989*, Montréal, Les Publications de l'IDFEC, 34 p.
- Gaster, L., Crossley, R. (2000). *Community Development : Making a Difference in Social Housing*, York, Joseph Rowntree Foundation, 70 p.
- Grafmeyer, Y. (1996). « La ségrégation spatiale » in Paugram, S., (sous la direction de), *L'exclusion- L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 583 p.
- Groupe-Action St-Maurice/St-Adolphe (2000). *Agissons ensemble*, Drummondville, 7 p.
- Horenfeld, G. (1998). « L'univers des HLM », dans Bonvalet, C. et J. Brun, *Logement et habitat, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 136-146.
- Institut national de santé publique du Québec (2002a). *La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*, Québec, 50 p.
- Institut national de santé publique du Québec (2002b). *La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*, Revue de littérature, Québec, 46 p.
- Jeffries, A. (1996). « Modelling Community Work : an Analytic Framework for Practice », *Journal of Community Practice*, vol.3, n° 3/4, 101-125.

- Kennedy Chapin, R. (1997). « Social Policy Development : the Strengths Perspective », *Social Work*, vol. 40, n° 4506-514.
- Lagrée, J.C. (1996). « Marginalités juvéniles in Paugram, S., (sous la direction de), *L'exclusion- L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 583 p.
- Lamoureux, H., Lavoie, J., Mayer, R. et J. Panet-Raymond (2002). *La pratique de l'action communautaire*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 518 p.
- Lamoureux, J., Mayer, R. et J. Panet-Raymond (1984). *L'intervention communautaire*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Landrieu, J. et V. Léna (2002). *Cinq histoires pour changer le monde sans trop se raconter d'histoires*, Paris, L'aube, 152 p.
- Le Bossé, Y. (1996). « Empowerment et pratiques sociales : illustration du potentiel d'une utopie prise au sérieux », *Nouvelles Pratiques sociales* vol. 9, n° 1, 127-145.
- Le Fil (2002). *Plaza Laurier*, Montréal, 30 p.
- Lévesque, M. (2002). « Les conceptions du développement social au Québec », *Développement social* vol. 3, n° 3, 8-22.
- Lévesque, M., Jean, B. et D. White (2002). *Les conceptions du développement social : le point de vue des acteurs*, Montréal, GRASP-Université de Montréal.
- Liepetz, A. (1997). « La politique du logement social du néo-libéralisme », in Benguigui (sous la direction de), *La politique du logement à l'épreuve de la précarité*, Paris, MELT Plan Construction et Architecture.
- Lord, J. et P. Hutchison (1993). « The Process of Empowerment : Implications for Theory and Practice », *Canadian Journal of Community Mental Health* vol. 12, n° 1, 5-22.
- Mackrous, R. (2002). *De l'accueil à l'intégration : l'action communautaire et l'interculturel en HLM, un engagement de l'OMHM contre l'exclusion*, Projet présenté à la Société d'habitation du Québec, Montréal, 26 p.
- Mawby, R. (2001). « Bâtir des communautés équilibrées », *Canadian Housing/Habitation Canadienne* vol. 17, n° 3, 13-16.
- Marsk, A. et D. Mullins (1998). « The Social Exclusion Perspective and Housing Studies : Origins, Applications and Limitations », *Housing Studies* vol. 13, n° 6, 749-759.
- McCubbin, M., Cohen, D. et B. Dallaire (2001). *Obstacles à l'empowerment en travail social : vers un changement professionnel dans les interventions en santé mentale*, Travaux en cours, Montréal, Université de Montréal (GRASP).
- McKnight, J. L. (1998). « Aider les collectivités à se reprendre en main », *Canadian Housing/Habitation Canadienne* vol. 15, n° 1, 13-16.
- Mercier, C. (2000). « L'organisation communautaire et le travail social », in Deslauriers, J.-P. et Y. Hurtibise (sous la direction de) *Introduction au travail social*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 177-212.
- Morin, R. (2002). « Logement social, lutte à l'exclusion et insertion en emploi : vue comparative », in Société d'habitation du Québec, *Les politiques de l'habitation en perspective*, Actes du Colloque tenu le 7 décembre 2001 à l'INRS-Urbanisation, Culture et Société, Montréal, 9-18.
- Morin, R., Dansereau, F. et D. Nadeau (1990). *L'habitation sociale*, Synthèse de la littérature, INRS-Urbanisation, UQAM, Montréal, 120 p.

- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2001). *Le logement et les services de soutien en santé mentale : une solution à partager*, Actes du colloque, Québec, 142 p.
- Naparstek, A. J., Dooley, D. et R. Smith (1997). *Community Building in Public Housing : Ties that Bind People and their Communities*, Washington, U.S. Department of Housing and Urban Development, 100 p.
- Nicolas, M. (2002). *Analyse des relations et des projets conjoints entre Offices d'habitation et Centre locaux de services communautaires (CLSC)*, Montréal, SHQ, Service du soutien à l'initiative communautaire et partenariat, 42 p.
- Ninacs, W. A. (2001). *Types et processus d'empowerment dans les initiatives de développement économique communautaire au Québec*, thèse de doctorat, Université Laval, École de service social, version non publiée, 313 p.
- Office municipal d'habitation de Montréal (2003). *Habiter la mixité*, Synthèse, 3 p.
- Office municipal d'habitation de Montréal-Nord (2000). *HLM Place Normandie « Bon voisinage »*, Bilan d'un projet pilote d'intervention communautaire, Rapport réalisé pour la Société d'habitation du Québec, Montréal, 52 p. et annexes.
- Office municipal d'habitation de Lévis et CLSC Desjardins (2000). *Intervention communautaire en santé mentale dans les HLM, Bilan et perspectives*, Lévis.
- Office municipal d'habitation de Montréal (1997). *L'action communautaire dans les HLM de Montréal*, Montréal, 112 p.
- Office municipal de Sherbrooke (2003). *Rapport « d'intervention loisirs » en HLM*, Sherbrooke, 18 p.
- Office municipal d'habitation de Sherbrooke (2002). *Le travail de corridor en HLM, une passerelle pour une participation sociale des résidents*, Rapport annuel 2001-2002, 15 p.
- Office municipal de Sherbrooke (2001). *Projet : « travailleur de corridor »*, Sherbrooke, 19 p.
- Office municipal de Drummondville (2002). *Projet : « travailleur de milieu »*, Protocole d'entente avec le CLSC Drummond, 4 p.
- Page-Adams, Sherraden, M. (1997). « Asset Building as a Community Revitalization Strategy », *Social Work*, vol. 42, n° 5, 423-434.
- Pere, A. et F. Mizzi (1999). *Accompagnement social : droit au logement et fragilisation des ménages*, Ministère de l'équipement, des transports et du logement, Plan urbanisme construction architecture, Paris, 66 p. et annexes.
- Peterman, W. (1996). « The Meanings of Resident Empowerment : Why Just About Everybody Thinks It's a Good Idea and what it has to do with Resident Management », *Housing Policy Debate* vol. 7, n° 3, 473-490.
- Pfister, B. (2001). *Stratégies intégrées d'insertion en emploi de personnes vivant en logement social : analyse d'expériences nord-américaines et françaises – Rapport synthèse*, Bouchard, M., Frohn, W., Morin, R., (sous la direction de), Coll. « Cahiers de recherche », n° R-03-2001, Montréal, ARUC-Économie sociale, UQAM, 36 p.
- Plouchat, L. (1999). *Comprendre les grands ensembles*, Paris, L'Harmattan, 298 p.

- Régie service (1990). « Activités », in Eme, B., Gardin, L. et M.-F. Gounouf (1995). *Le travail creuset de lien civil*. Voir le site Web à l'adresse suivante : www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/docs/ouvr3/chpa4.htm
- Poirier, L.-R., Caulet, M. et E. Skulski (2003). *Évaluation du projet de logement social avec soutien communautaire aux Habitations de La Visitation – version préliminaire*, Montréal, Direction de la santé publique, 12 p.
- Putnam, R.D. (1995). « Bowling Alone : America's Declining Social Capital », *Journal of democracy* vol. 6, n° 1, 65-78.
- Renaud, M. (1998). « Les déterminants de la santé : connaissances nouvelles et nouveau cadre d'analyse », *Travailler le social* n° 23, 24, Actes des journées d'étude organisées par L'autre Lieu, 23 et 24 mai 1997, 12-31.
- Roberge, A. (1991). *Inventaire des services offerts dans les HLM du Québec : Rapport d'analyse*, SHQ, Montréal, 42 p. et annexes.
- Rubin, H. J. (2000). *Renewing Hope within Neighborhoods of Despair*, State University of New York Press, 314 p.
- Saleeby, D. (1994). « Culture, Theory, and Narrative : the Intersection of Meanings in Practice », *Social work* vol. 37, n° 4, 351-359.
- Société d'habitation du Québec (2002). *Les politiques de l'habitation en perspective*, Actes du Colloque tenu le 7 décembre 2001 à l'INRS-Urbanisation, Culture et société, Montréal, 134 p.
- Société d'habitation du Québec (1995). « Adaptation de l'habitat aux nouvelles réalités sociales », *Les Entretiens sur l'habitat*, Cahier 4, Montréal, 132 p.
- Société d'habitation du Québec (1993). *Profil des locataires d'habitations à loyer modique (HLM) du secteur public en 1991*, Montréal, 112 p.
- Somerville, P. (1998). « Explanation of Social Exclusion : Where does Housing Fit In ? », *Housing Studies* vol. 13, n° 6, 261-280.
- Somerville, P. (1998). « Empowerment Through Residence », *Housing Studies* vol. 13, n° 6, 233-257.
- Taylor, M. (1998). « Combatting the Social Exclusion of Housing Estates », *Housing Studies* vol. 13, n° 6, 819-832.
- Taylor, M. (1995). *Unleashing the Potential : Bringing Residents to the Centre of Regeneration*, York, Joseph Rowntree Foundation, 110 p.
- Thake, S. et R. Staubach (1993). *Investing in People : Rescuing Communities from the Margin*, York, Joseph Rowntree Foundation, 48 p.
- Torjman, S. (1999). *Are Outcomes the Best Outcome*, Ottawa, Caledon Institute of Social Policy, 22 p.
- UNIOPPS (1995). *Guide pratique de l'accompagnement social*, Paris, Syros.
- Vaillancourt, Y. et M.-N. Ducharme (2000). *Le logement social, une composante importante des politiques sociales en reconfiguration : État de la situation au Québec*, Cahiers du LAREPPS, UQÀM, 62 p.
- Vaillancourt, Y. (2001). *Résumé-Plan de la Conférence d'ouverture du Congrès de l'Association des Offices Municipaux d'Habitation du Québec*, Sherbrooke, 4 et 5 mai 2001, LAREPPS, UQÀM, 11 p.

- Vaillancourt, Y., Caillouette, J. et L. Dumais (sous la direction de) (2002). *Les politiques sociales s'adressant aux personnes ayant des incapacités au Québec : Histoire, inventaire et éléments de bilan*. Cahier conjoint LAREPPS (N° 02-11) et ARUC en économie sociale (N° R-09-2002), UQAM, juillet, 479 p.
- Vaillancourt, Y., Aubry, F. et C. Jetté (2003). *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, PUQ, 340 p.
- Varoni, D. (2003). « De nouveaux enjeux pour le parc social : le logement HLM comme levier de promotion sociale », *Recherche sociale* n° 167, 4 -32.
- White, D., Jobin, L., McCann, D. et P. Morin (2002). *L'action intersectorielle en santé mentale*, Québec, Les Publications du Québec, 314 p.
- Zuttion, R. (2003). *Une route radicalement nouvelle : conjuguer bien-être et communauté*, Conférence d'ouverture du Colloque de l'Association québécoise de réadaptation psychosociale, Rimouski, 23 et 24 octobre 2003, 7 p.



**BÂTISSONS
DU MIEUX-
VIVRE**

www.habitation.gouv.qc.ca

1. APERÇU DES FAITS SAILLANTS 2. TABLEAU SYNTHÈSE 3. FICHES DESCRIPTIVES